

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



MINISTÈRE  
DES FINANCES



MINISTÈRE  
DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DÉVELOPPEMENT  
DURABLE

PARTENARIAT ENTRE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU  
CONGO ET L'INITIATIVE POUR LA FORÊT D'AFRIQUE  
CENTRALE (CAFI)



**RAPPORT DE LA REVUE ANNUELLE 2023**

De la mise en œuvre de la 2ème Lettre d'Intention entre la République  
Démocratique du Congo et l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale (CAFI)  
portant sur la période 2021-2031

VERSION FINALE (31 mai 2024)



**Son Excellence M. Doudou Roussel  
FWAMBA LIKUNDE LI-BOTAYI  
Ministre des Finances,  
Président du Comité de Pilotage du  
FONAREDD**

---

**Après sa désignation en tant que Ministre des Finances par l'ordonnance N°24/039 du 28 mai 2024, , Son Excellence M. Doudou Roussel FWAMBA LIKUNDE LI-BOTAYI va également assumer la présidence du Comité de PILOTAGE du FONAREDD, qui est donc l'organe décisionnel du Fonds.**

Détenteur d'un diplôme BAC+5 en Sciences Économiques et de Gestion et d'un Diplôme BAC+3 en finances publiques obtenu à l'École Nationale des Finances en RDC. Il possède également un diplôme d'études supérieures en Finances Publiques obtenu à l'École Nationale des Finances Publiques de France (ENFIP) en 2015, promotion SIMEONE DE BAUVOIR.

Ayant débuté sa carrière aux fonctions de vérificateur de la comptabilité publique à la direction du Trésor et de l'Ordonnancement au Ministère des finances, il a été contrôleur des imputations budgétaires des dépenses publiques à la chaîne de la Dépense. Assistant technique du Directeur du Trésor, chargé d'Études en charge de la production des statistiques, toujours dans ce service, avant d'être promu au grade de Chef de Bureau pour exercer les fonctions de Contrôleur des Dépenses à la direction de l'Audit et du Contrôle de Gestion, au sein du même Ministère des finances.

Spécialiste des questions économiques et budgétaires, il est également expert en programmation et politiques Financières de l'État (Budgets Programmes, TOFE, CDMT), en sus d'avoir été expert au pilier 4 (Réforme sur la Comptabilité et la gestion de la trésorerie) au comité d'Orientation de la Reforme des Finances publiques (COREF). Ayant à son actif plusieurs formations de renforcement des capacités, il a participé également à la mise en œuvre de plusieurs projets de réformes au sein du ministère des Finances, dont notamment Isys-Régie, l'interconnexion des Régies financières et le déploiement de la LOGIRAD via le projet Gouvernance Financière ; la reforme budgétaire ainsi que celle de la Comptabilité et gestion de la trésorerie avec le COREF. Il a également participé à plusieurs stages à l'étranger dont notamment à la Direction Générale des Finances Publiques de France (DGFIP) et à l'Agence France Trésor (AGT), toutes à Paris-Bercy en France. L'auteur de l'ouvrage : « La reforme des finances publiques et de l'Administration en RDC – Enjeux d'un État moderne et performant » Publié en 2024.

## LISTE DES ACRONYMES

ACE : Agence Congolaise de l'Environnement  
AFD : Agence Française de Développement  
AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt  
ANSER : Agence Nationale des Services Energétiques et de l'Electrification en milieu rural  
ARMCA : Autorité de Régulation du Marché du Carbone  
BM : Banque Mondiale  
CA : Conseil d'Administration (de CAFI)  
CAFI : Central African Forest Initiative (Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale)  
CBFP : Congo Basin Forest Partnership  
CCNA : Conseil Consultatif National de l'Agriculture  
CCNF : Conseil Consultatif National des Forêts  
CCNUCC : Convention Cadre des Nations Unies pour les Changements Climatiques  
CLAT : Conseils Locaux d'Aménagement des Territoires  
CNAT : Conseil National de l'Aménagement du Territoire  
CCP-PNAA : Conseil Consultatif Présidentiel du Pacte National pour l'Agriculture  
CONAPO : Comité National de la Population  
CONAREF : Commission Nationale de la Réforme Foncière  
COP: Conference of the Parties (to the United Nations Framework Convention on Climate Change)  
COFIL : Comité de Pilotage  
CPAT : Conseils Provinciaux d'Aménagement des Territoires  
CRP : Comité de Revue des Programmes  
EB: (CAFI) Executive Board  
ENABEL : Agence bilatérale de Coopération belge  
ETD : Entités Territoriales Décentralisées  
FONAREDD : Fonds National REDD  
GIZ : Agence bilatérale de Coopération allemande  
ITIE : Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives  
LoI : Letter of Intent – Lettre d'Intention  
MEDD : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable  
MINAGRI : Ministère de l'Agriculture  
MINAT : Ministère de l'Aménagement du Territoire  
Min Fin : Ministère des Finances  
ONAT : Observatoire National de l'Aménagement du Territoire  
ONG(I) : Organisations non-gouvernementales  
PAAJ : Projet d'Atteinte à l'Appui des Jalons  
PGDF : Programme de Gestion Durable des Forêts  
PIREDD : Programme Intégré REDD  
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement  
PSE : Paiement pour Services  
REDD+: Reducing Emissions from Deforestation, forest degradation and the role of conservation, sustainable management of forests and enhancement of forest carbon stocks in developing countries.  
SDABE : Schéma Directeur d'Approvisionnement Durable en Bois Energie  
SIF : Système d'information foncière  
ToR: Terme de Reference  
UNOPS: United Nations Office for Project Services





### **Son Excellence Monsieur Nicolas KAZADI, Ministre des Finances**

“Même s'il reste encore beaucoup à faire, nous pouvons nous féliciter mutuellement des progrès importants réalisés dans ce partenariat : les politiques nationales foncières et de l'agriculture durable approuvées par le Conseil des Ministres, ainsi que la Politique nationale de l'Energie qui est en attente de validation en conseil des Ministres.”



### **Son Excellence Madame Ève BAZAIBA, Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable**

“La forêt reste le fondement du partenariat entre la RDC et CAFI. Il est essentiel de mettre en œuvre des mesures visant à rendre les procédures plus souples tout en consacrant davantage d'efforts à ce pilier.”



**Forêts de la RDC, poumon de la planète  
Mobiliser et agir pour un développement  
durable**

Le présent rapport présente les résultats de la Revue Annuelle du partenariat entre la République Démocratique du Congo (RDC) et CAFI conformément aux engagements pris par les partenaires dans la seconde Lettre d'intention portant sur le renouvellement d'un partenariat pour le développement vert de la RDC dans le cadre de l'Initiative CAFI pour la période 2021-2031.

# REVUE ANNUELLE 2023



# TABLE DES MATIERES

<b>LISTE DES ACRONYMES.....</b>	<b>1</b>
<b>PREFACE.....</b>	<b>2</b>
<b>AVANT PROPOS.....</b>	<b>3</b>
<b>I. RAPPEL DES ENJEUX DU PARTENARIAT CAFI-RDC.....</b>	<b>5</b>
I.1. PARTENARIAT ENTRE CAFI ET LA RDC.....	6
I.2. CADRAGE DE LA REVUE ANNUELLE 2023.....	8
<b>II. ANALYSE DES PROGRES VERS L'ATTEINTE DES JALONS 2021-2023.....</b>	<b>9</b>
II.1. METHODOLOGIE ET APPROCHE DE LA REVUE DES JALONS.....	10
II.1.1. RESPECT DES PRINCIPES GENERAUX D'ATTEINTE DES JALONS.....	10
II.2. REPARTITION DES 90 JALONS DE LA 1 <sup>ère</sup> PHASE DU PARTENARIAT 2021-2026.....	11
II.3. EVALUATION DES PROGRES SUR L'ATTEINTE DES JALONS 2021-2023.....	12
II.4. STATUT DES JALONS ET RECOMMANDATIONS.....	13
II.4.1. STATUT DES JALONS 2021-2023.....	13
II.4.2. RECOMMANDATIONS.....	15
<b>III. PROGRAMMATION ET MOBILISATION DES RESSOURCES.....</b>	<b>44</b>
III.1. STATUT DU PORTEFEUILLE.....	45
III.1.1. SITUATION DES TRANSFERTS DE CAFI AU FONAREDD ET DU FONAREDD AUX AGENCES AU 11 MARS 2024.....	45
III.1.2. SITUATION DES TRANSFERTS DE CAFI AU FONAREDD ET DU FONAREDD AUX AGENCES AU 11 MARS 2024.....	46
III.2. STATUT DE LA PROGRAMMATION ET DES DECAISSEMENTS SUR 2023.....	47
III.3. PRIORITES DE LA PROGRAMMATION 2024 ET PREPARATION DE LA PROCHAINE DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE CAFI.....	52
III.3.1. PRIORITES DE LA PROGRAMMATION 2024 PRESENTEES PAR LE FONAREDD.....	52
III.3.2. PRIORITES DE LA PROGRAMMATION SUR LE 1 <sup>ER</sup> SEMESTRE 2024 POUR MOBILISER DES RESSOURCES ADDITIONNELLES DU FONDS CAFI.....	55
III.4. RECOMMANDATIONS 2024 POUR LA PROGRAMMATION.....	58
<b>IV. PROJETS PRIORITAIRES DU GOUVERNEMENT.....</b>	<b>60</b>
IV.1. PROJETS PRIORITAIRES DU GOUVERNEMENT POUR FOURNIR DES INCITATIONS AUX COMMUNAUTES A LA PRESERVATION DE LEURS RESSOURCES NATURELLES.....	61
IV.1.1. PDL-145 TERRITOIRES.....	63
IV.1.2. PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE).....	67
IV.1.3. PROJET D'APPUI À L'ACCÈS AUX MARCHÉS DU CARBONE.....	69
IV.2. RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX PROJETS PRIORITAIRES DU GOUVERNEMENT.....	70
IV.2.1. PROJET D'APPUI À L'AGRICULTURE FAMILIALE DURABLE (PDL 145 TERRITOIRES).....	70
IV.2.2. PROJET D'APPUI À L'ACCÈS AUX MARCHÉS DU CARBONE POUR LA RÉDUCTION DE LA DÉFORESTATION ET DE LA DÉGRADATION DES FORÊTS EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO.....	70
IV.2.3. RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA 2 <sup>ÈME</sup> PHASE DU PROJET ENERGIE.....	71
IV.3. RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX « COUTS DE GESTION ».....	72
<b>V. RESULTATS PHARES PAR PILIER SECTORIEL.....</b>	<b>73</b>
<b>VI. RESTRUCTURATION DU FONAREDD.....</b>	<b>80</b>
VI.1. STATUT DE LA RESTRUCTURATION DU FONAREDD.....	81
VI.2. RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA RESTRUCTURATION DU FONAREDD.....	82
<b>ANNEXES.....</b>	<b>85</b>



# I.

## RAPPEL DES ENJEUX DU PARTENARIAT CAFI-RDC



19 Mars 2024  
Photo de famille : Revue Annuelle 2023  
Segment Politique  
Kinshasa, Salon Congo, Pullman



## I.1. PARTENARIAT ENTRE CAFI ET LA RDC

La seconde **Lettre d'Intention entre la République Démocratique du Congo et CAFI, portant sur le renouvellement et l'élargissement d'un Partenariat pour un Développement Vert**, est endossée le 2 novembre 2021 en marge de la COP 26 par S.E.M le Chef de l'Etat de la République Démocratique du Congo (RDC), M. Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, et S.E.M. le Premier Ministre du Royaume-Uni, M. Boris Johnson au nom du Conseil d'Administration de CAFI.

Elle est signée le 30 Mai 2022 à Kinshasa par S.E.M la Vice-Première Ministre en charge de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), Mme Eve Bazaiba, et par S.E.M le Ministre des Finances, M. Nicolas Kazadi, au nom du Gouvernement de la RDC.

Cette lettre exprime la volonté des parties de renouveler et d'élargir leur partenariat, pour la mise en œuvre de la Stratégie-Cadre Nationale REDD+ de la RDC, suite à la décision du Conseil d'Administration de CAFI du 1er Novembre 2021.

### 2ème LETTRE D'INTENTION CAFI-RDC POUR LA PERIODE 2021-2031 UN PARTENARIAT RENOUVELÉ

#### ENGAGEMENTS CONJOINTS

Pour le Gouvernement : Engagement à arrêter et inverser la perte de forêt et la dégradation des terres d'ici 2031, tout en assurant un développement durable et en faisant la promotion d'une transformation rurale inclusive.

Pour CAFI : Engagement financier initial de 500 Millions de dollars sur la période 2021-2026

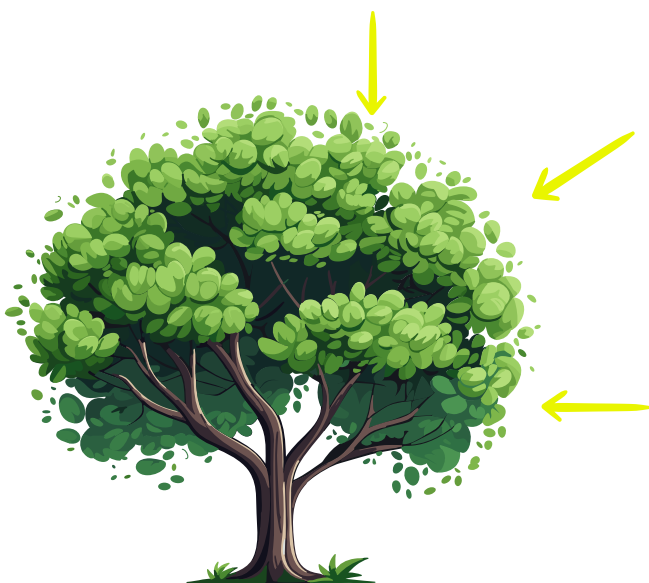
#### DIALOGUE POLITIQUE MULTISECTORIEL

90 jalons politiques à atteindre sur 2021-2026 sur 8 secteurs clés:

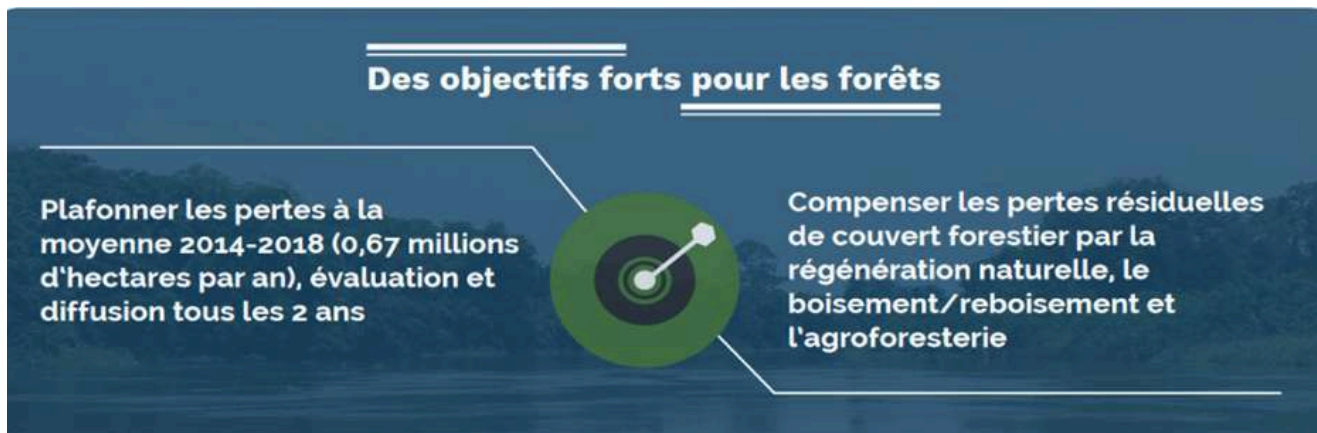
- Agriculture
- Aménagement du Territoire
- Démographie
- Energie
- Foncier
- Forêt
- Gouvernance et mobilisation des ressources
- Mines et Hydrocarbures

#### VISION

La mise en œuvre de la 2ème Lettre d'intention servira d'instrument pour la mobilisation des financements additionnels tant publics que privés, domestiques, bilatéraux et multilatéraux pour permettre à la République Démocratique du Congo d'atteindre ses ambitions de développement vert.



Grâce à ce nouveau partenariat, la RDC vise d'abord à plafonner la perte de couverture forestière à sa moyenne 2014-2018 et à s'assurer que la déforestation continue de diminuer.



*Des engagements d'envergure d'ici à 2031 ont été pris par le Gouvernement :*

- Identification spatiale des Forêts de Grande Valeur et des Tourbières; définition de leur statut légal et inclusion dans le processus d'aménagement du territoire;
- Non-attribution de concessions agricoles industrielles dans les forêts de grande valeur et les tourbières, l'agriculture étant dirigée en priorité vers les savanes;
- Revue légale des concessions agricoles, forestières, minières et des hydrocarbures, avec une publication des contrats et une annulation des concessions jugées illégales;
- Respect du cadre de sauvegardes environnementales et sociales pour les investissements dans les ressources extractives;
- Au moins 5 millions d'hectares de forêts communautaires sous gestion durable;
- Au moins 30% de forêts placées sous statut de protection d'ici 2030 conformément aux engagements pris dans le cadre de Convention sur la Diversité Biologique;
- Régénération de 8 millions d'hectares de terres et de forêts dégradées conformément au Défi de Bonn;
- Réduction de 50% de la part de bois-énergie non-durable pour la cuisson dans les principaux centres urbain;
- Pour appuyer l'atteinte de ces objectifs, des engagements politiques d'ici à 2031 ont été pris par le Gouvernement et des engagements respectifs d'ici 2026 ont été actés par les parties signataires;
- 90 jalons (politiques et mesures) ont été identifiés par le Gouvernement sur la période 2021-2026;
- Les bailleurs du Fonds CAFI s'engagent quant à eux à mobiliser 500 Millions de dollars sous réserve du développement d'un portefeuille de projets à même d'absorber ces financements;
- Une revue à mi-parcours des engagements respectifs est prévue en 2026 en vue de négocier la prochaine phase de mise en œuvre des objectifs de cette 2<sup>de</sup> Lettre d'Intention sur la période 2026 -2031.



## I.2. CADRAGE DE LA REVUE ANNUELLE 2023

Conformément aux engagements pris par les partenaires dans la 2nde Lettre d'Intention quant au suivi des objectifs fixés et sur base des recommandations adoptées lors de la Revue Annuelle 2022 du Partenariat tenue en février 2023, la revue annuelle 2023 s'est focalisée sur:

- **L'analyse des progrès et des lacunes portant sur l'atteinte de l'ensemble des jalons intermédiaires de la Lettre d'Intention sur 2021-2023**, avec une **attention particulière portée sur le statut des jalons 2023**, suite à la publication du Rapport du suivi des jalons 2021-2022 ;
- **Le statut du portefeuille du FONAREDD**, de la programmation conduite en 2023, et des priorités programmatiques 2024 pour assurer une augmentation de la mobilisation des ressources du Fonds National REDD (FONAREDD) auprès du Fonds CAFI, afin que la RDC puisse mobiliser les financements de CAFI pour la mise en œuvre de ses priorités ;
- **Le statut de la restructuration du FONAREDD.**

La Revue Annuelle 2023 du Partenariat CAFI-RDC s'est tenue les 15 et 18 février 2024 à Kinshasa (RDC) avec les représentants des parties signataires de la Lettre d'Intention sur invitation de S.E.M le Ministre des Finances et en partenariat avec la Ministre d'Etat en charge de l'Environnement et du Développement Durable, en associant les parties prenantes du partenariat (représentants des ministères sectoriels concernés, du Bureau du Coordonnateur Résident des Nations Unies, de la société civile, et du secteur privé).

La Revue Annuelle s'est tenue en deux segments :

- Un segment technique avec les cabinets des Ministères et les membres du Conseil d'Administration de CAFI tenu le 15 février 2024. Le segment technique a passé en revue les éléments présentés dans ce rapport et arrêté les recommandations pour validation par les autorités;
- Un segment politique tenu le 18 février 2024 conduit avec les Autorités en charge des secteurs clé, et les Ambassadeurs représentant les membres donateurs du Conseil d'Administration de CAFI, en comptant sur la participation du Coordonnateur Résident des Nations Unies et des représentants de la société civile et du secteur privé. Le segment politique a validé les recommandations de la revue et le présent rapport pour publication.

**Le présent Rapport de la Revue Annuelle 2023 reprend donc les éléments présentés aux parties lors des réunions susmentionnées et les recommandations validées par ces dernières.**





## ANALYSE DES PROGRES VERS L'ATTEINTE DES JALONS 2021-2023



## II.1. METHODOLOGIE ET APPROCHE DE LA REVUE DES JALONS

### II.1.1. RESPECT DES PRINCIPES GENERAUX D'ATTEINTE DES JALONS

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et CAFI ont indiqué l'importance du respect des principes généraux s'appliquant à l'ensemble des jalons :

- Un dialogue politique multisectoriel de haut niveau et continu;
- Des principes de consultation, de participation et de transparence;
- La garantie d'une approche participative dans l'utilisation durable des terres;
- La reconnaissance et le respect des droits et aspirations de toutes les parties prenantes, y compris des communautés locales, des populations autochtones et des femmes.

### II.1.2. METHODOLOGIE D'ANALYSE DES PROGRES POUR L'ATTEINTE DES JALONS ADOPTEE

#### • Portée de l'analyse

La 2ème Lettre d'Intention RDC-CAFI engage politiquement l'Etat à travers une série de jalons portant sur 8 piliers sectoriels.

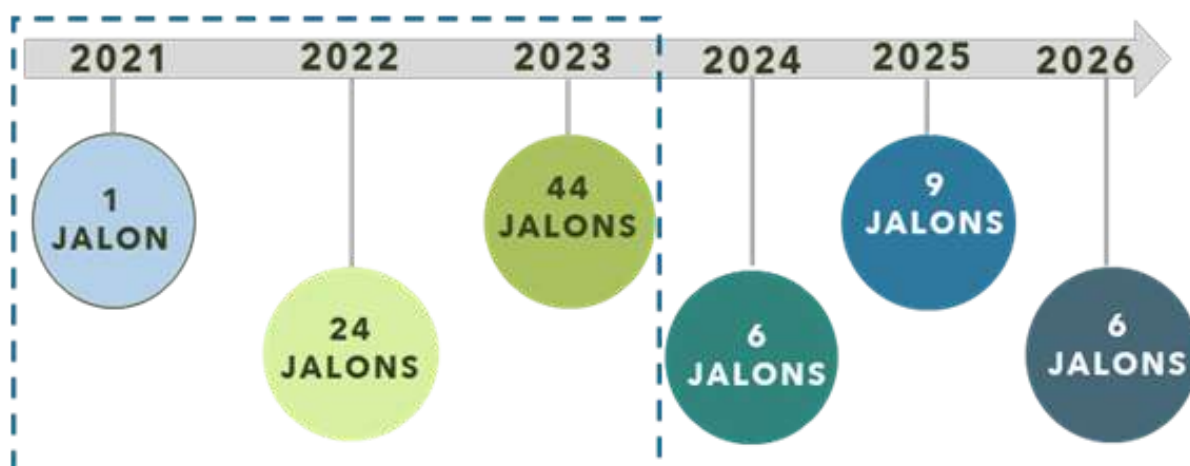
- **90 jalons encadrent les objectifs de la 1ère phase du partenariat couvrant 2021-2026.**

#### • Système de notation proposé

Basé sur le système développé dans le cadre des partenariats CAFI, le barème d'évaluation inclut quatre notations différenciées, dont deux pour qualifier les progrès intermédiaires.

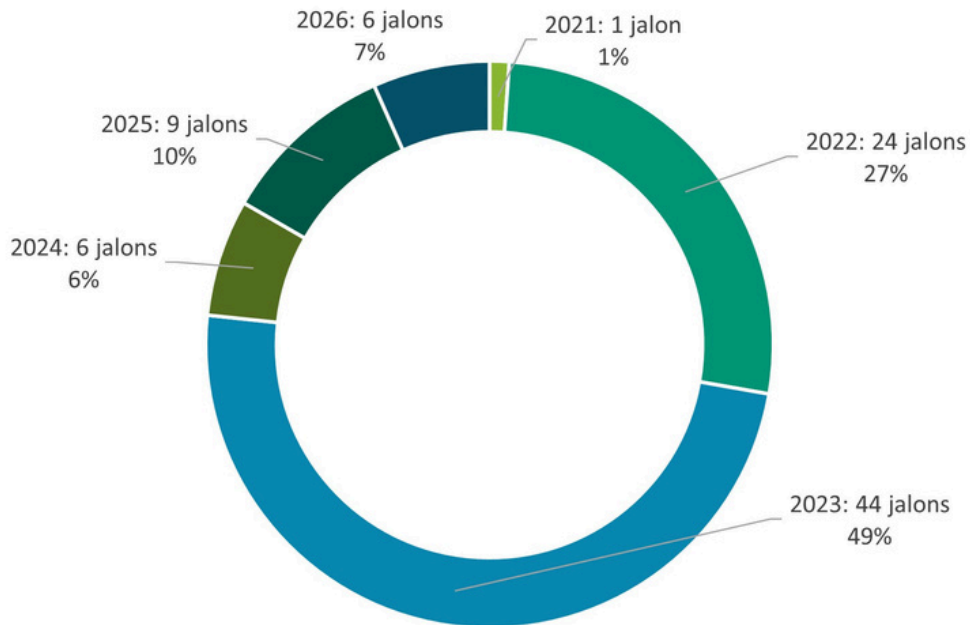
Ce protocole à l'avantage de permettre :

- De qualifier les progrès réalisés par la programmation en se basant sur des critères identifiés pour chaque jalon;
- D'identifier clairement les lacunes pour des actions immédiates au-delà du suivi des projets.

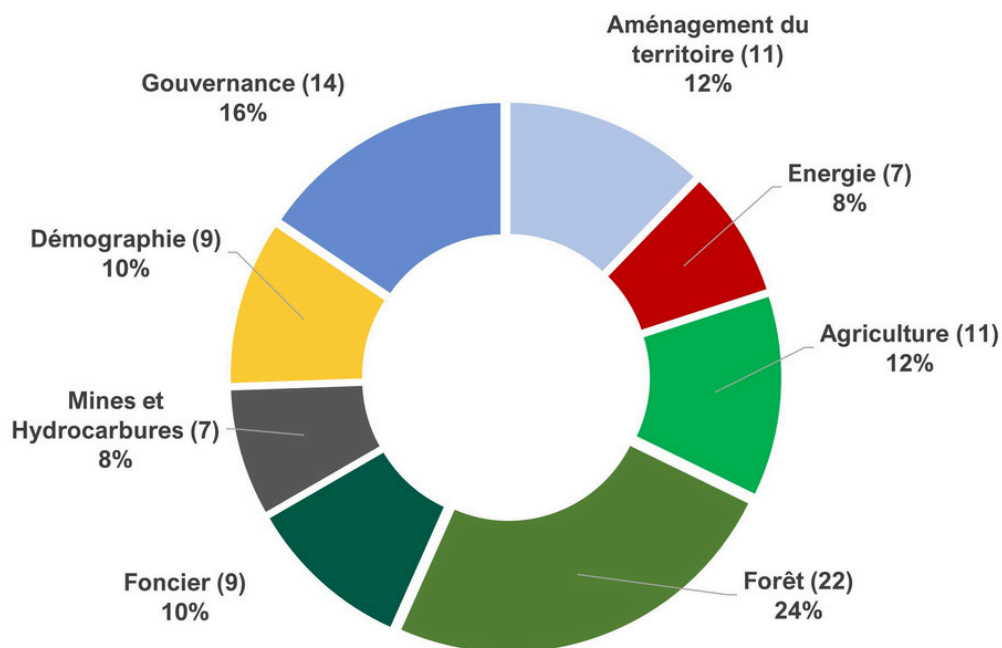


## II.2. REPARTITION DES 90 JALONS DE LA 1ère PHASE DU PARTENARIAT 2021-2026

- Cibles annuelles des 90 jalons de la 2nde Lettre d'Intention RDC-CAFI

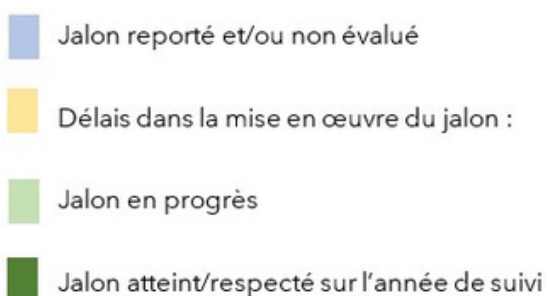
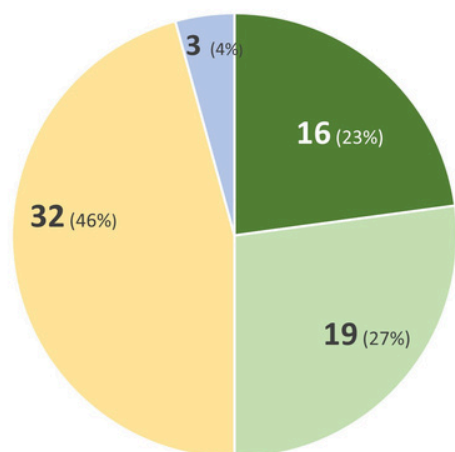


- Domaine d'interventions des 90 jalons de la 2nde Lettre d'Intention RDC-CAFI



## II. 3. EVALUATION DES PROGRES SUR L'ATTEINTE DES JALONS 2021-2023

*Bilan de l'évaluation des jalons 2021-2022-2023 au 31.03.2024*

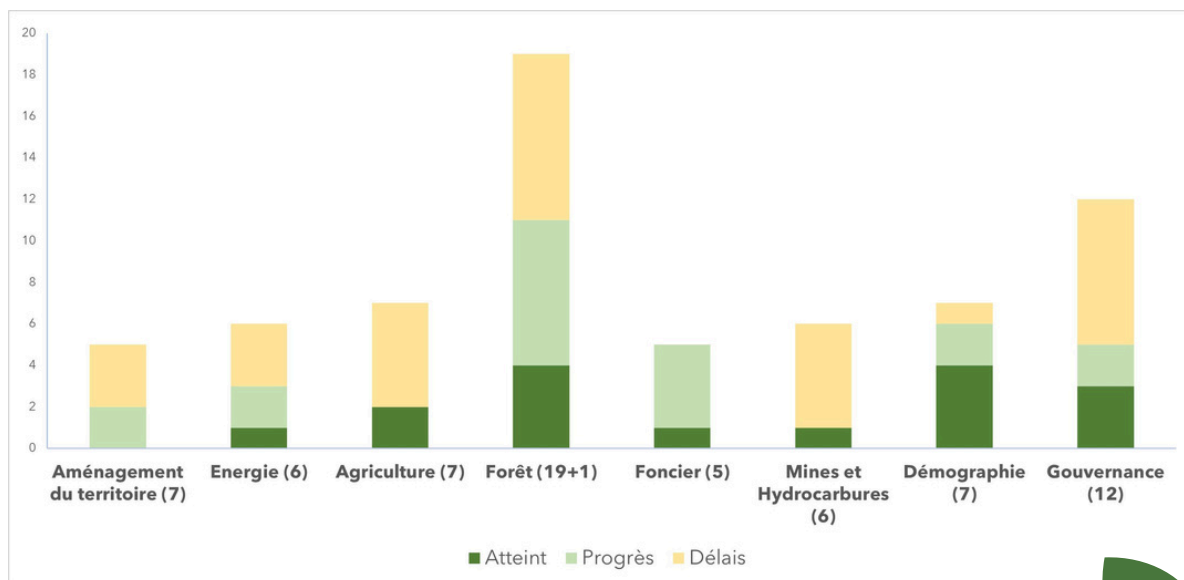


**Principales observations : 40% des jalons 2021-2026 atteints ou en progrès au 11.03.2024**

Au 13 mars 2024, la revue conjointe CAFI-FONAREDD des jalons 2021-2023 ayant associé les points focaux des ministères sectoriels concernés - montre que la moitié d'entre eux sont atteints (23%) ou en progrès (27%). Un jalon forêt 2024 atteint à date a également été considéré.

75% des jalons de la première phase du partenariat CAFI-RDC 2021-2026 sont concentrés d'ici fin 2023. Il est donc à considérer, malgré certains secteurs par ailleurs peu appuyés jusqu'à présent, pour des retards observés par l'ensemble des parties (instruction de programmes, procédure de décaissement, opérationnalisation des projets, mobilisation), des performances notables, notamment sur deux secteurs clés de la Lettre d'intention : foncier et démographie. Certains piliers sectoriels affichent une performance moindre, malgré l'atteinte de jalons structurants (politiques sectorielles, projets de loi, établissements de comités intersectoriels).

### *Statut des Jalons 2021-2022-2023 de la 2ème Lettre d'Intention par pilier sectoriel*



## II. 4. STATUT DES JALONS ET RECOMMANDATIONS

### II.4.1. STATUT DES JALONS 2021-2023

Parmi les avancées politiques majeures impulsées par le partenariat CAFI-RDC, deux politiques sectorielles ont été formulées et adoptées en Conseil des ministres entre 2022 et 2023, sur des piliers centraux de la lettre d'intention : la politique agricole durable (le 17 février 2023) de la RDC et la politique foncière (le 15 avril 2022).

**La politique agricole durable** acte des principes de préservation des tourbières et de forêts de grande valeur, et oriente l'agriculture industrielle en zone savanicole et de forêts dégradées, de manière alignée avec le cadre programmatique CAFI. Le Conseil Consultatif National sur l'Agriculture (CCNA) est mis en place mais n'est pas encore fonctionnel. Il était également attendu une cartographie du potentiel de production agricole durable en 2023.

**La politique nationale de l'énergie** a également été validée en atelier national le 9 décembre 2022 et doit à présent être transmise en Conseil des ministres pour examen. Elle intègre la cuisson propre et vise la réduction des impacts sur les forêts naturelles. Un acte juridique établissant, à travers le Conseil national de l'énergie, une coordination intersectorielle était attendu en 2023. Quatre schémas directeurs d'approvisionnement en bois-énergie pour les bassins de vie de Kinshasa, Bukavu, Goma et Lubumbashi, attendus pour 2023, seront développés par le Projet Energie piloté par le PNUD.

**Sur le pilier forêt** (23% des jalons 2023), le Programme Gestion Durable des Forêts (PGDF) a été lancé en décembre 2022 et le Conseil Consultatif National des Forêts (CCNF) opérationnalisé. Une feuille de route pour l'élaboration de la politique forestière a été validée par le CCNF en octobre 2023 mais le rapport n'a pas été publié; elle sera déployée en 2024. La Commission interministérielle de re-visitation de la légalité des contrats de concession forestières a été publié par le MEDD le 5 mars 2024 (voir carte PGDF). Un chantier s'annonce à présent, afin de traiter des conclusions du rapport et de parvenir à un domaine forestier permanent clarifié. Enfin, le Gouvernement s'est engagé à définir en 2023 des concepts clés, permettant l'intégration des forêts de haute valeur, des tourbières et des forêts dégradées dans les réflexions d'aménagement du territoire et de développement durable bas-carbone du pays. Le MEDD, avec l'appui du Projet d'appui à l'atteinte des jalons et du PGDF, pourrait, à travers le CCNF, atteindre les jalons y relatifs d'ici fin 2024 – début 2025.

**Sur les industries extractives**, les ministères sectoriels, avec l'appui de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), ont publié l'intégralité des contrats de concessions minières et des titres pétroliers. L'ITIE a par ailleurs cadré l'intégration du secteur forestier pour ces prochains rapports attendus en 2024.



Dans le cadre programmatique « fast-track » du FONAREDD, validé par la décision EB.2022.16 du 19 août 2022 du Conseil d'administration de CAFI, un projet porté par la GIZ sur le développement des normes REDD+ de 6 MUSD a été priorisé afin de mettre à disposition des ministères des mines, des hydrocarbures et l'ACE, des moyens techniques et financiers pour appuyer le Gouvernement à atteindre le jalon relatif à l'élaboration des Normes REDD+ pour le secteur extractif et à leur intégration systémique dans les évaluations socio- environnementales. Le projet est toujours en attente de démarrage. Il s'agit du pilier sectoriel le moins avancé de la Lettre d'intention.

**Sur le pilier démographie**, un plan stratégique de planification familiale a été adopté en Conseil des ministres en avril 2022 et le Comité national de population (CONAPO), a été instauré en novembre 2022. La mise en œuvre de ce plan stratégique est coordonnée nationalement, par un Comité technique multi-sectoriel permanent, que le partenariat appuie. Une stratégie nationale de sensibilisation en santé sexuelle et reproductive a été élaborée en intégrant les éléments du plan stratégique de la planification familiale. Un plaidoyer pour l'augmentation graduelle des allocations du budget domestique pour la santé a été développé, adoptant l'augmentation du budget pour le CONAPO; il n'a pas été suivi de décaissement. La loi 22/030 du 11 juillet 2022 portant protection et promotion des droits des Peuples Autochtones a été promulgué par le Chef de l'Etat et publié au Journal Officiel.

**Les jalons du pilier de gouvernance**, pourtant stratégiques, relatifs au développement et à la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des ressources domestiques et privées pour contribuer à la deuxième Lettre d'intention ont connu certains retards, les jalons clés du partenariat pour cette même période ont pu néanmoins être inscrits dans les négociations de deux opérations de politique de développement avec la Banque mondiale, conclues en juin 2022 et mars 2023, pour un total de 750 MUSD; témoignant de l'alignement du partenariat aux priorités politiques nationales de développement. Deux arrêtés ministériels du 15 septembre 2023 fixent la répartition de la quotité de l'Etat sur le bénéfice issu de la vente de crédit carbone du 15 septembre 2023, publiés par le MEDD et le ministère des Finances, et permettent une avancée sur la mobilisation de ressources non-domestiques innovantes. 10% des recettes pourraient revenir aux communautés à travers les entités territoriales décentralisées (ETD).



## II.4.2. RECOMMANDATIONS

### Note d'aide à la lecture des recommandations liées aux jalons

Afin de garder une cohérence dans le suivi des quatre-vingt dix (90) jalons inscrits au premier quinquennat du partenariat CAFI-RDC renouvelé 2021-2031 par la signature de la deuxième lettre d'intention, l'intégralité des jalons visés jusqu'en 2024 ont été repris ici, y inclus ceux déjà atteints et/ou ne faisant pas l'objet d'une recommandation particulière.

### Projet d'appui à l'atteinte des jalons – PAAJ (PNUD et SE-Fonaredd)

#### Recommandations relatives à la clôture de l'instruction et à l'opérationnalisation du PAAJ

La Revue Annuelle 2023 du partenariat CAFI-RDC a formulé les recommandations suivantes afin de clôturer le cycle d'instruction du projet d'appui à l'atteinte des jalons (PAAJ) et de l'opérationnaliser d'ici juillet 2024, afin que les budgets, qu'il prévoit d'allouer aux six ministères sectoriels concernés et les deux agences identifiées (ITIE et ACE), puissent être mis à leur disposition dans les meilleurs délais.

N°	Recommandations relatives au Projet d'appui à l'atteinte des jalons	Responsables	Délais
1	Finaliser le Document de programme d'appui à l'atteinte des jalons pour un budget initial de 8 MUSD conformément au cadre programmatique agréé entre le Gouvernement de la RDC et CAFI en juin 2023 et ayant donc fait l'objet d'une décision du CA de CAFI pour soumission au Comité de revue des programmes 60 prévu fin avril 2024. En fonction de la performance du programme, un rehaussement budgétaire sera étudié en 2025.	SE-FONAREDD / PNUD	15 juin 2024
2	Préparer avant le CRP 61 une demande de décaissement pour la 1ère tranche du programme afin qu'elle soit transmise dès validation du Document de programme par le Comité de pilotage du FONAREDD, auprès de l'Agent administratif du FONAREDD, pour démarrage du projet avant fin juin 2024.	SE-FONAREDD SE-CAFI MPTF-O	20 juin 2024
3	Explorer l'opportunité de recours à la Facilité d'assistance technique de l'UNOPS (gérée par le CAFI) pour la mobilisation d'expertises dédiées à certaines études et/ou activités prioritaires. Pour ce faire, proposer, le cas échéant, une stratégie de mobilisation de la Facilité d'ici le 30 avril 2024	SE-FONAREDD SE-CAFI	30 avril 2024
4	Prioriser les activités devant permettre d'atteindre les résultats du PAAJ en fonction des ressources disponibles (8 M USD au lieu des 16 M USD budgétisés). Organiser une série de concertations entre le FONAREDD et les ministères sectoriels pour ce faire et les clôturer d'ici le 30 mai 2024 pour envoi du Document de programme au CRP 60	SE-FONAREDD / PNUD	30 mai 2024
5	Préparer d'ici le 15 juin 2024, l'ensemble des documents permettant à l'agence de procéder à la signature des « Lettres d'accord » avec les Ministères concernés dès approbation du projet et transfert des fonds par le MPTF au PNUD, et ce, afin que les Ministères disposent de l'appui nécessaire sans délai additionnel. Si des activités devaient faire l'objet de	SE-FONAREDD SE-CAFI	15 juin 2024



	marchés, préparer les Termes de référence des premiers marchés d'appui à la réalisation des activités du PTBA 2024 et procéder à leur publication de l'ensemble des marchés d'ici le 15 mai 2024.	<b>PNUD</b>	
6	Envoyer une correspondance au CA-CAFI confirmant l'organisation envisagée pour suivre les activités du programme d'appui aux jalons et dédier au moins un.e expert.e à temps plein sur le programme d'ici le 15 juin 2024.	<b>SE- FONAREDD</b>	15 Juin 2024
7	Dégager avec les ministères sectoriels récipiendaires des appuis dans le cadre du PAAJ des plans de travail 2024 réalistes en vue d'atteindre les jalons non encore réalisés	<b>SE- FONAREDD  PNUD</b>	14 juillet 2024



## Recommandations relatives aux jalons du pilier agriculture de la Loi 2

La Revue Annuelle 2023 du partenariat CAFI-RDC a formulé les recommandations suivantes afin d'atteindre les cinq (5) jalons initialement prévus pour 2023 et retardés du pilier agricole et d'amorcer l'atteinte du jalon inscrit pour 2024.

Jalon Pilier agricole	Statut	Recommandations émises lors de la Revue annuelle 2023	Responsables	Délais
<b>Recommandations hors jalons</b>				
Solliciter du GIBADER qu'il inscrive à l'ordre du jour de ses réunions le suivi des jalons agricoles et des recommandations des Revues annuelles RDC-CAFI.			Ambassade Belgique / SE-CAFI	25 Mai 2024
<b>Jalon du pilier Agricole 2022</b>				
La <b>Politique agricole</b> est adoptée [en Conseil des Ministres] d'ici [fin 2022], intégrant les principes d'Aménagement du Territoire et la préservation des forêts et des tourbières, et faisant la promotion du développement de l'agriculture commerciale dans les zones savanicoles.	<b>Atteint en 2023</b>	<p><u><a href="#">17 février 2023 : la Politique agricole durable (PAD) est adoptée en 87ème Conseil des Ministres, après une évaluation stratégique environnementale.</a></u></p> <p>Elle acte des principes de préservation des tourbières, des forêts de grande valeur, reconnaît l'importance de l'Aménagement du Territoire et oriente l'agriculture industrielle en zone de savane et de forêts dégradées.</p>		
Le <b>Conseil consultatif national sur l'agriculture</b> est en place et est fonctionnel d'ici [fin 2022].	<b>Atteint en 2023</b>	Signer le décret, <u><a href="#">validé le 9 décembre 2022 en Conseil des ministres</a></u> , portant composition et fonctionnement du Conseil consultatif national de l'agriculture (CCNA) et appuyer son opérationnalisation.	Secrétariat général de l'agriculture	Juillet 2024
		Demander au MINAGRI à travers une correspondance (copie faite à la Présidence et à la BAD) afin de clarifier les liens pouvant être opérés entre le CCNA et le Conseil Consultatif Présidentiel du Pacte National pour l'Agriculture et l'alimentation (CCP-PNAA)	SE-FONAREDD / Sous l'autorité du Secrétariat général de l'agriculture	Juin 2024
<b>5 Jalons du pilier Agricole 2023</b>				
Les <b>contrats de concessions agricoles</b> sont publiés au moins annuellement sur le site	<b>Délais</b>	Financement prévu dans le cadre du Programme d'appui à l'atteinte des jalons du SE-FONAREDD ; à intégrer comme indicateur de	SG Agriculture / Ministère Plan / SE-	30 Nov. 2024



Jalon Pilier agricole	Statut	Recommandations émises lors de la Revue annuelle 2023	Responsables	Délais
web du Ministère sectoriel, accessible au public.		performance dans le cadre du projet	Fonaredd / PNUD	
Une <b>cartographie du potentiel de production agricole durable</b> (cacao, café, palmier à huile, hévéa), intégrant la préservation des forêts et des tourbières, est réalisée pour les cultures de rente clés d'ici <i>mars 2025</i> , en s'appuyant sur l'étude sur le potentiel agricole réalisé dans le cadre du Pilier AT.	Délais	Solliciter par courrier auprès du PNUD une réponse écrite sur le statut de cette étude qui est planifiée et financée dans le cadre du PARAT. Si le marché n'a pas été conclu et sur base des informations transmises par l'agence, inscrire à l'Ordre du jour du CRP 60 la possibilité que des financements CAFI, au travers du Projet UNOPS-Technical Assistance facility, prennent en charge cette étude et demander le remboursement des budgets affectés dans le cadre du PARAT.  Le ministère de l'Agriculture est responsable de la priorisation du financement de cette activité dans le cadre du programme d'appui à l'atteinte des jalons.	SE-FONAREDD / SE-CAFI / PNUD Projets PAAJ et PARAT 2	10 Mai 2024
Jalon sans recommandation associée : Un processus participatif de réflexion et de <b>définition sur l'agriculture de taille intermédiaire</b> , ses besoins spécifiques, et comment l'accompagner pour permettre d'en réduire l'impact sur les forêts tout en répondant aux besoins du pays, en ligne avec les objectifs de la présente lettre d'attention, sur base du contexte spécifique de la RDC et informé par les bonnes pratiques nationales et internationales dans des pays similaires.	Délais		MINAGRI SE-Fonaredd PNUD (Projet PAAJ)	2025
Jalon sans recommandation associée : Le Ministère sectoriel notifie formellement les partenaires au développement et les Gouverneurs de Province d'assurer la <b>cohérence</b> entre, d'une part, <b>les programmes d'aide publique au développement</b> et les programmes provinciaux incluant les investissements publics et privés et, d'autre part, les orientations de la Politique agricole nationale ainsi que les prescriptions des Schémas/Plans d'AT [notamment ceux développés dans le cadre des PIREDD], d'ici [fin 2023].	Délais		MINAGRI SE-Fonaredd PNUD (Projet PAAJ)	Nov. 2024
Un <b>plan (ou feuille de route)</b> pour augmenter graduellement <b>l'allocation et</b>	Délais	Construire un plaidoyer avec le ministère de l'Agriculture, afin qu'il puisse le conduire auprès du Gouvernement. Le programme d'appui à l'atteinte des jalons a	MINAGRI SE-FONAREDD SE-CAFI	Sept. 2024



Jalon Pilier agricole	Statut	Recommandations émises lors de la Revue annuelle 2023	Responsables	Délais
l'exécution budgétaires domestiques au secteur de l'agriculture est adopté d'ici [fin 2023].		inscrit cette activité dans son plan de travail.  Inscrire l'activité comme indicateur de performance du PAAJ.	PNUD (Projet PAAJ)	
<b>Jalon du pilier Agricole 2024</b>				
Traduire dans la loi les orientations de la Politique nationale agricole en reprenant notamment les principes de l'aménagement du territoire et de gestion durable des forêts et des tourbières, et en prenant en compte les avis du Conseil consultatif national sur l'agriculture ; adopter la loi agricole révisée [d'ici fin 2024].	Délais	Assurer que la loi agricole en cours de révision intègre les dispositions de la Politique Agricole Durable validée par le Gouvernement en 2022, y compris sur les dispositions relatives aux processus d'adjudication pour l'octroi de concessions agricoles conformément aux orientations de la politique agricole et aux dispositions de la première Lettre d'Intention signée entre CAFI et la RDC.	SG Agriculture / SE-Fonaredd	Mars 2025



## Recommandations relatives aux jalons du pilier aménagement du territoire de la Loi 2

La Revue Annuelle 2023 du partenariat CAFI-RDC a formulé les recommandations suivantes afin d'atteindre les trois (3) jalons visés pour 2022 et retardés, ainsi que les quatre (4) jalons initialement prévus pour 2023, ayant été noté qu'aucun jalon n'est inscrit pour 2024.

Jalon Pilier AT	Statut	Recommandations émises lors de la Revue annuelle 2023	Responsables	Délais
<b>Recommandations hors jalons</b>				
Opérationnaliser l'Observatoire national de l'aménagement du territoire (ONAT) à travers l'identification de conflits d'affectation pouvant faire l'objet d'arbitrage			MINAT	
<b>Jalon du pilier Aménagement du Territoire 2022</b>				
La Loi relative à l'aménagement du territoire est promulguée par le Président d'ici fin 2022.	Progrès	Promulguer la loi relative à l'aménagement du territoire adoptée en septembre 2023 par les deux chambres parlementaires, et la publier au Journal Officiel.	MINAT / SE-Fonaredd / PNUD (Projet PAAJ)	Juin-Juillet 2024
Le Conseil National de l'aménagement du territoire (CNAT) est mis en place d'ici mi-2022 par un acte juridique, définissant également ses missions en tant que structure de concertation, en assurant des synergies avec d'autres structures dont la Commission Nat. de la Réforme Foncière	Report en 2024	Après promulgation de la loi, Mettre en place le Conseil national de l'aménagement du territoire (CNAT) par un acte juridique définissant ses missions en tant que structure de concertation et le liant au Conseil national de la réforme foncière.  Inscrire l'activité comme indicateur de performance du PAAJ.	MINAT  SE-Fonaredd PNUD  (Projet PAAJ)	Juillet 2024
Une première réunion du CNAT est organisée d'ici [fin 2022] et une réunion est tenue au moins annuellement par la suite.	Report en 2024	Tenir la réunion inaugurale du CNAT.  Inscrire l'activité comme indicateur de performance du PAAJ.	MINAT  SE-Fonaredd  PNUD  (Projet PAAJ)	Sept. 2024
<b>Jalon du pilier Aménagement du Territoire 2023</b>				



Jalon Pilier AT	Statut	Recommandations émises lors de la Revue annuelle 2023	Responsables	Délais
Des Conseils Provinciaux et Locaux d'Aménagement du Territoire (CPAT et CLAT) sont mis en place par des actes juridiques dans au moins deux Provinces-pilotes d'ici [fin 2023], et dans tous les autres PIREDD d'ici fin 2026.	Report en 2025	Mettre en place les Conseils provinciaux et locaux d'aménagement du territoire (CPAT et CLAT) dans deux Provinces pilotes liées aux Pi-REDD par un acte juridique.  Inscrire l'activité comme indicateur de performance du PAAJ.	MINAT  SE-Fonaredd / PNUD (Projet PAAJ)	Avril 2025
Un <b>annuaire national de ressources naturelles du sol et sous-sol</b> , en termes d'inventaires des ressources naturelles, renouvelables et non renouvelables, est réalisé d'ici fin 2023 sur base des informations fournies par les Ministères sectoriels d'ici 2022, et permet d'élaborer une <b>ébauche préliminaire de l'Atlas d'aménagement du territoire</b> rassemblant la représentation cartographique des données de l'Annuaire ainsi que les affectations sectorielles existantes et celles projetées.	Progrès	Produire la 1ère ébauche de l'Annuaire National des Ressources naturelles renouvelables et non renouvelables de la RDC d'ici fin 2024 (ministère de l'Aménagement du territoire, Mines, Agriculture et Environnement).  Inscrire l'activité comme indicateur de performance du PAAJ.  Appuyer l'ONAT dans la production de l'ébauche préliminaire de l'Atlas d'aménagement du territoire rassemblant la représentation cartographique des données de l'Annuaire ainsi que les affectations sectorielles existantes et celles projetées.  Inscrire l'activité comme indicateur de performance du PAAJ.	MINAT  MEDD  MINAGRI  Mines  SE-Fonaredd / PNUD (Projet PAAJ)	Fin 2024
Jalon sans recommandation associée : Dans le cadre des <b>conflits d'affectation des terres existants, un processus d'arbitrage</b> est impulsé, conformément à la loi, par l'Autorité compétente concernée (Premier Ministre, Gouverneur de Province, Autorité locale) sur base des directives proposées par le conseil d'aménagement du territoire de l'échelon concerné (national, provincial ou local) pour au moins [2-5] conflits d'affectation dans les aires protégées prioritaires.			Report en 2025  ONAT MINAT SE-Fonaredd / PNUD (Projet PAAJ)	2025
Tous les <b>contrats d'affectations des terres (agriculture, forêts, mines, hydrocarbures)</b>	Délais	Produire la feuille de route, en concertation avec les ministères sectoriels concernés, de	MINAT  MEDD	Nov. 2024



Jalon Pilier AT	Statut	Recommandations émises lors de la Revue annuelle 2023	Responsables	Délais
<p><b>sont centralisés et publiés de manière transparente</b> et mis à jour au minimum une fois par an sur une plateforme internet accessible à tous, en collaboration avec les ministères sectoriels concernés.</p>		<p>centralisation de la publication des contrats d'affectation des terres (agricultures, forêts, mines, hydrocarbures).</p> <p>Inscrire l'activité comme indicateur de performance du PAAJ.</p>	<p><b>MINAGRI</b></p> <p><b>Mines</b></p> <p><b>SE-Fonaredd / PNUD (Projet PAAJ)</b></p>	



## Recommandations relatives aux jalons du pilier Démographie de la Loi 2

La Revue Annuelle 2023 du partenariat CAFI-RDC a formulé les recommandations suivantes afin d'atteindre les trois (3) jalon visés pour 2023 en progrès ou retardés et d'amorcer l'atteinte du jalon inscrit pour 2024.

Jalon Pilier Démographie	Statut	Recommandations émises lors de la Revue annuelle 2023	Responsables	Délais
<b>Recommandations hors jalons</b>				
Lancer et soutenir l'opérationnalisation du projet PROMIS 2 pour un démarrage effectif d'ici le 1er juillet 2024, et pour ce faire, planifier son examen lors du Comité de revue des programme 60 (CRP 60).			SE-Fonaredd UNOPS	Mai 2024
<b>Jalon du pilier Démographie 2022</b>				
Le <b>Comité national de population</b> (CONAPO), y compris son Secrétariat technique, est redynamisé d'ici fin 2022,	Atteint		<p>Novembre 2022 : Arrêté ministériel N°02106 /CAB/MINETAT/MIN.PLAN/CMNK/2022 du 10 novembre 2022 portant mesures d'application de l'ordonnance créant le CONAPO</p> <p>Budget 2023 de 300.000 USD (en hausse)</p>	
Le nouveau <b>Plan stratégique de planification familiale</b> à vision multisectorielle pour la période 2021-2025 avec regard sur 2030 est adopté d'ici [début-2022] pour ainsi contribuer à l'accélération de la marche vers la transition démographique au travers d'une approche basée sur les droits.	Atteint		<p>Avril 2022 : Adoption du Plan Stratégique National à vision multisectorielle de planification familiale 2021-2025</p>	
Pour maximiser le plaidoyer interne et externe, la <b>coordination nationale du Comité Technique Multisectoriel Permanent</b> (CTMP) pour la planification familiale est redynamisée et est fonctionnel d'ici fin du premier trimestre 2022, conformément à ses statuts de règlement intérieur.	Atteint		<p>Avril 2023 : Mise en place d'une nouvelle équipe, bureau définitif : Coordonnateur (UNFPA), Coordo. Adj. (CHAI), 2ème Secrétaire (ABEF-ND)</p>	
<b>Jalon du pilier Démographie 2023</b>				
Jalon sans recommandation associée : Ses <b>comités provinciaux et locaux</b> sont redynamisés et/ou installés dans au moins six provinces cibles d'ici fin 2023,	Délais		Min. PLAN SE-Fonaredd / PNUD (Projet PAAJ)	Mars 2025
Une <b>stratégie nationale de sensibilisation en santé sexuelle et reproductive</b> est élaborée en intégrant les éléments de la Stratégie nationale de communication pour la promotion de la planification familiale (adoptée en 2021), tenant compte du	Atteint		<p><a href="#">Lien vers la stratégie nationale.</a></p>	



Jalon Pilier Démographie	Statut	Recommandations émises lors de la Revue annuelle 2023	Responsables	Délais
contexte socio-culturel associé et les questions de population et de dvpt, est adoptée d'ici [fin 2023].				
Un <b>protocole d'accord</b> est conclu entre le Ministère de la Santé et les partenaires techniques et financiers, pour appuyer la mise en œuvre du Plan stratégique multisectoriel en planification familiale 2025, de manière à faciliter une augmentation substantielle des services de planification familiale au travers d'approches publiques et privées.	Progrès	Discuter lors de la Revue Annuelle 2024 de l'opportunité de maintenir le jalon relatif à la signature d'un protocole d'accord entre le ministère de la Santé et les partenaires techniques et financiers, pour appuyer la mise en œuvre du Plan stratégique multisectoriel en planification familiale 2025.	SE-Fonaredd SE-CAFI	Avril 2025
Jalon sans recommandation associée : Un <b>Plan de plaidoyer</b> auprès du Gouvernement pour (i) augmenter graduellement l'allocation et l'exécution du <b>budget domestique</b> à la planification familiale, en accord avec la décision gouvernementale existante, et pour (ii) allouer une ligne de crédit consistant au CONAPO, est adopté d'ici [fin 2023].	Progrès		Min. PLAN SE-Fonaredd / PNUD (Projet PAAJ)	Fin 2024
<b>Jalon du pilier Démographie 2024</b>				
Jalon sans recommandation associée : <b>La Politique nationale de population</b> est actualisée et adoptée d'ici [fin 2024], y compris le volet démographique, en vue d'accélérer la transition démographique, saisir le dividende démographique et pour mieux évaluer et optimiser l'impact de l'accroissement de la population sur tous les domaines du développement, y compris l'émergence économique, la lutte contre la pauvreté et les inégalités et la gestion durable des ressources naturelles.	Report en 2025		Min. PLAN	2025



## Recommandations relatives aux jalons du pilier Energie de la Lol 2

La Revue Annuelle 2023 du partenariat CAFI-RDC a formulé les recommandations suivantes afin d'atteindre le jalon visé pour 2022 et des quatre (4) jalons en progrès ou retardés initialement prévus pour 2023 .

Jalon Pilier Energie	Statut	Recommandations émises lors de la Revue annuelle 2023	Responsables	Délais
<b>Jalon du pilier Energie 2022</b>				
La Politique nationale de l'énergie est élaborée et validée en Conseil des Ministres d'ici [fin 2022], en intégrant la cuisson propre dans l'optique de réduire l'impact sur les forêts naturelles.	Progrès	Recruter, à travers le projet Energie portée par le PNUD, le prestataire mandaté pour la réalisation de l'évaluation environnementale et sociale stratégique de la politique de l'énergie pour soumission au Conseil des Ministres en 2024, afin de pouvoir promulguer la Politique nationale de l'énergie	ACE PNUD (Projet Energie)	Mai-Juin 2024 : lancement  Nov. 2024 : publication
<b>Jalon du pilier Energie 2023</b>				
Un <b>mécanisme de coordination intersectorielle</b> sur la question de l'énergie durable, qui intègre la cuisson propre, est défini par un acte juridique et rendu fonctionnel d'ici fin 2023 avec au moins 2 réunion /an à partir de 2022;	Progrès	Appuyer l'organisation des deux réunions annuelles du Conseil national de l'énergie en 2024.	PNUD (Projet Energie)	Nov. 2024
(...) et une clarification des mandats respectifs et des synergies nécessaires d'ici fin 2023.	Délais		PNUD (Projet Energie)	Nov. 2024
La <b>politique énergétique reconnaît l'importance de l'établissement de schémas directeurs</b> d'approvisionnement en bois-énergie, avec un portage institutionnel multipartite clair pour le	Progrès	Publier le schéma directeur d'approvisionnement durable en bois énergie (SDABE) pour les bassins de production et de consommation de la ville Kinshasa en 2024. S'assurer du financement, à travers la deuxième phase du	PNUD (Projet Energie phases 1 et 2)	Nov. 2024



Jalon Pilier Energie	Statut	Recommandations émises lors de la Revue annuelle 2023	Responsables	Délais
pilotage de leur mise en œuvre		projet énergie en cours d’instruction, pour la production des trois SDABE pour les villes de Bukavu, Lubumbashi et Goma.		
Le <b>cadre légal, réglementaire et fiscal du gaz de pétrole liquéfié (GPL)</b> , est adopté d’ici [2023].	Délais	Mettre en œuvre la feuille de route pour la production du cadre légal, réglementaire et fiscal du gaz de pétrole liquéfié (GPL)	<b>PNUD (Projet Energie)</b>	
Un plan ou feuille de route est adopté d’ici [fin 2023] visant à augmenter graduellement l’allocation et l’exécution du budget national en appui à la mise en œuvre de la présente lettre d’intention dans le secteur de l’énergie.	Délais	Produire et adopter une feuille de route visant à augmenter graduellement l’allocation et l’exécution du budget national sur le secteur de l’énergie. Pour ce faire : plaider à conduire auprès des ministères des Finances, de l’Electricité et des Ressources hydrauliques, et des Hydrocarbures.	<b>Ministères sectoriels sous le lead du MinFIN</b>  <b>SE-Fonaredd / PNUD (Projet PAAJ)</b>	Nov. 2024



## Recommandations relatives aux jalons du pilier foncier de la Loi 2

La Revue Annuelle 2023 du partenariat CAFI-RDC a formulé les recommandations suivantes afin d'atteindre le (1) jalon visés pour 2022, les quatre (4) jalons initialement prévus pour 2023 et d'amorcer l'atteinte des deux (2) jalons inscrit pour 2024.

Jalon Pilier Foncier	Statut	Recommandations émises lors de la Revue annuelle 2023	Responsables	Délais
<b>Recommandations hors jalons</b>				
Lancer la deuxième phase du projet d'appui à la réforme foncière (PARF 2).			UN HABITAT	Juillet 2024
<b>Jalon du pilier Foncier 2022</b>				
Une politique foncière nationale est adoptée d'ici [fin 2022] ;	Atteint	<a href="#">15 avril 2022 : le Conseil des Ministres lors de sa 49ème réunion valide la Politique Foncière.</a>		
<b>Jalon du pilier Foncier 2023</b>				
(politique foncière) assortie d'un plan foncier national de mise en œuvre, adopté et publié d'ici [fin 2023].	Progrès	Valider et transmettre en Conseil des ministres le plan foncier national de mise en œuvre de la politique foncière.	Min Foncier ONU-Habitat (PARF 2)	Dec. 2024
Une <b>loi foncière</b> est adoptée d'ici fin 2023	Progrès	Suivre l'examen par l'Assemblée nationale du projet de loi foncière, <a href="#">dont l'avant-projet a été transmis pour sa session de mai 2023</a> , après établissement de la prochaine législature.	Min Foncier ONU-Habitat (PARF 2)	Juillet 2024
Le <b>Système d'informations foncières (SIF)</b> et ses outils pour application en milieu rural et urbain sont élaborés et adoptés d'ici [fin 2023], en tenant compte des personnes vulnérables, y compris les peuples autochtones, les femmes.	Progrès	Finaliser les expérimentations du Système d'information foncière (SIF) et présenter l'outil SIF en Atelier national assorti d'une feuille de route méthodologique pour son application en milieu rural et urbain.	Min Foncier ONU-Habitat (PARF 2)	Nov. 2024
Les <b>procédures d'attribution foncière</b> prennent en compte les droits préexistants et les exigences du pays en matière d'aménagement du territoire en vigueur, ainsi que les obligations	Progrès	Actualiser les procédures d'attribution foncière.	Min Foncier ONU-Habitat (PARF 2)	2025



Jalon Pilier Foncier	Statut	Recommandations émises lors de la Revue annuelle 2023	Responsables	Délais
environnementales telles que définies dans la loi. En particulier, tel que défini dans l'ébauche de politique foncière, renforcer le régime de l'enquête préalable.				
<b>Jalon du pilier Foncier 2024</b>				
<b>Un acte juridique est adopté et publié d'ici (fin 2024) muant la CONAREF en Observatoire National du Foncier</b> , chargé de l'évaluation et du suivi de la mise en œuvre de la politique nationale foncière, avec au moins deux réunions annuelles de son Comité de Pilotage	<b>Report</b>	La décision a été prise de ne pas effectuer la transformation du CONAREF en Observatoire national. Ces deux Jalons sont par conséquent reportés, pour être remis en débat auprès du nouveau Gouvernement, et possiblement annulés.	<b>Suivi à assurer par SE-Fonaredd et SE-CAFI</b>	
Ses textes réglementaires prioritaires sont identifiés élaborés et adoptés d'ici [fin 2024].	<b>Report</b>			

## Recommandations relatives aux jalons du pilier forêt de la Lol 2

### Recommandations relatives aux jalons du pilier forêt de la Lol 2

La Revue Annuelle 2023 du partenariat CAFI-RDC a formulé les recommandations suivantes afin d'atteindre les neufs (9) jalon visés pour 2022, les dix (10) jalons initialement prévus pour 2023 et d'amorcer l'atteinte d'un des deux (2) jalons inscrit pour 2024 sur le pilier forestier de la 2<sup>ème</sup> Lettre d'intention.

Jalon Pilier Forêt	Statut	Recommandations émises lors de la Revue annuelle 2023	Responsables	Délais
<b>Recommandations hors jalons</b>				
Réaliser le macro-zonage forestier national à travers le portage du PGDF, l'appui de l'étude sur le capital forestier et les données de l'« Inventaire Forestier National » de la RDC (réalisé par le MEDD entre 2017 et 2020), et le présenter au CCNF en 2024, afin de proposer des premiers pilotes provinciaux de programmation géographique courant 2025			<b>MEDD; PGDF; AFD</b>	Nov. 2024



Jalon Pilier Forêt	Statut	Recommandations émises lors de la Revue annuelle 2023	Responsables	Délais
Transmettre à l'Agence française de développement les recommandations retenues lors de la Revue annuelle pour pallier les retards observés sur le PGDF et élaborer une stratégie pour repositionner le chronogramme d'atteinte des jalons forêt à travers des synergies avec le programme d'appui à l'atteinte des jalons avant le 10 avril 2024.			SE-FONAREDD (transmission), puis MEDD, PGDF]	10 avril 2024 [Réalisé ]
Organiser une concertation avec l'AFD, CAFI et le ministère de l'Environnement et Développement durable permettant de produire la stratégie d'amélioration des performances du programme et préciser les résultats qui pourraient être atteints par le programme en 2024.			AFD, SE-FONAREDD et SE-CAFI	31 Mai 2024
Opérationnaliser le programme CDN-Marché carbone porté par le PNUD en réalisant l'étude du cadrage du projet CDN-Marché carbone pilotée par l'Autorité de Régulation du Marché du Carbone (ARMCA) et le PNUD.			PNUD; MEDD ; Min Finance ARMCA ;	Sept 2024
S'assurer de la prise en compte systématique de la réalisation d'une Evaluation stratégique Environnementale stratégique pour chaque loi et politique produites dans le cadre des projets financés par le FONAREDD.			MEDD ; ACE ; GIZ (projet Normes)	Déc. 2024

### Jalon du pilier Foncier 2022

Les conditions de lancement du Programme de Gestion Durable des Forêts sont atteintes d'ici le 31 janvier 2022.	Atteint	Le PGDF a été <a href="#">lancé le 5 décembre 2022</a>		
La revue légale des concessions forestières d'exploitation industrielle est finalisée d'ici mi-2022 en concertation avec les parties prenantes ; les résultats, publiés ;	Atteint	La revue légale de la Commission interministérielle de re-visitation des titres forestiers a été finalisée et <a href="#">publiée le 5 mars 2024 sur le site institutionnel du MEDD.</a>		
et les concessions forestières jugées illégales au regard de la législation nationale, annulées d'ici [fin 2022]. L'atteinte de ce jalon est préalable à toute nouvelle allocation et réallocation de concession forestière industrielle.	Progrès	Une feuille de route pour la réhabilitation de certains titres, issue des conclusions finales de la Commission inter-institutionnelle de « re-visitation », permettra d'assainir le secteur	MEDD	Déc. 2024
(Y inclus le rapport d'Audit de 2020 de (LIGF avant 2021)	Atteint	Le rapport d'audit de l'Inspection générale des finances a été <a href="#">publié en avril 2022.</a>		



Jalon Pilier Forêt	Statut	Recommandations émises lors de la Revue annuelle 2023	Responsables	Délais
Le secteur Forêt est clairement et fortement intégré dans l' <b>Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives</b> (l'ITIE) et à ce titre, tous les <b>contrats de concessions d'exploitation industrielle et de conservation</b> , y compris les rapports d'audit, de revue et des missions d'observation, sont publiés sur un site internet disponible publiquement d'ici [fin 2022].	Délais	La seconde feuille de route proposée en juin 2023, à la suite de la <a href="#">publication du rapport de cadrage du secteur forestier en février 2023</a> , sera reprise, afin de parvenir à la publication des déclarations ITIE sur le secteur forestier fin 2024.	MEDD; ITIE SE-FONAREDD / UNDP (PAAJ)	Déc. 2024
Le <b>décret formalisant la levée du moratoire</b> sera adopté seulement après la réalisation, sur base d'un processus consultatif, d'une programmation géographique des futures allocations en adéquation avec le Décret Présidentiel n° 05/116 du 24 oct 2005, financée par CAFI d'ici fin 2022.	Report	<u>Commentaire :</u> Ce jalon ne peut être évalué dans la mesure où la levée du moratoire n'a pas fait l'objet de démarche admin et politique. En mars 2023, lors de sa <a href="#">89<sup>ème</sup> réunion, le Conseil des ministres a indiqué la nécessité d'une évaluation de l'impact</a> du moratoire depuis le Décret 2005. A cette fin, une étude d'impact, en lien avec le jalon relatif à l'ITIE, sera conduite en 2024.	MEDD SE-FONAREDD / UNDP (PAAJ)	Fév. 2025
Élaborer de manière participative et adopter un <b>Plan d'ici [fin 2022] pour assurer la protection effective des aires protégées existantes et étendre les zones sous statut de protection à 30% du territoire national d'ici à 2030.</b>	Progrès	<u>Commentaire :</u> Un groupe de travail mobilisant le Gouvernement, le FONAREDD, le CAFI et les contributeurs du Country Package pour la RDC sera constitué afin de planifier la production d'une stratégie nationale de conservation de la biodiversité pouvant répondre à la Haute ambition du 30 par 30.	MEDD; CAFI SE-FONAREDD / UNDP (PAAJ)	Mars 2025
Les <b>données de déforestation et de dégradation</b> des forêts générées à l'échelle nationale et provinciale par le SNSF, ainsi que les données [clés] de l'inventaire forestier	Progrès	Mettre en application l'arrêté ministériel n°23/CAB/VPM-MIN/EDD/EBM/CBM-TSB-PDK/02/2022 du 06 mai 2022 instituant l'évaluation et la diffusion des données sur la déforestation et la dégradation des forêts.	SG-MEDD SE-FONAREDD / UNDP (PAAJ)	Fév. 2025



Jalon Pilier Forêt	Statut	Recommandations émises lors de la Revue annuelle 2023	Responsables	Délais
national, sont mises à jour annuellement et améliorées graduellement, après adoption d'une méthodologie unique pour la RDC, tenant compte des nouvelles technologies et standards disponibles, en portant attention à la comparabilité entre périodes ; elles sont mises à disposition sur la plateforme Terra Congo d'ici [fin 2022] puis annuellement.				
Le <b>Niveau d'émissions de référence</b> des forêts pour la réduction des émissions dues à la déforestation en RDC (NERF) est mis à jour d'ici fin 2022 et soumis à la CCNUCC.	Report	Réaliser la révision du Niveau de référence des forêts, avec un appui à la MEDD/ DIAF en mobilisant l'assistance technique de l'Université du Maryland.  Inscrire l'activité comme indicateur de performance du PAAJ.	MEDD; CAFI  SE-FONAREDD / UNDP (PAAJ)	Déc. 2024
<b>Jalon du pilier Forêt 2023</b>				
Le <b>concept de forêt dégradée</b> sera défini et identifié pour les divers types de forêts de la RDC, dans le cadre d'un processus national participatif et multi-sectoriel, d'ici fin 2023.	Progrès	Organiser des sessions régulières du CCNF ainsi que des larges consultations, et mobiliser pour cela une facilitation scientifique selon des modalités innovantes, afin de parvenir à la définition	SG-MEDD CCNF PGDF	Déc. 2024



Jalon Pilier Forêt	Statut	Recommandations émises lors de la Revue annuelle 2023	Responsables	Délais
Le concept de forêts de grande valeur et des tourbières est défini au travers d'un processus participatif et multisectoriel, en tenant compte des bonnes pratiques locales, nationales et internationales sur la prise en compte et la valorisation des stocks de carbone et des valeurs de biodiversité d'ici [fin 2023].	Report	consensuelle des concepts-clés essentiels à la préservation du capital naturel forestier de la RDC dans sa trajectoire de développement bas carbone, et à leur cartographie (i) Forêt de grande valeur, (ii) Tourbières, (iii) Forêt dégradée.  Organiser des sessions régulières du CCNF ainsi que des larges consultations, et mobiliser pour cela une facilitation scientifique selon des modalités innovantes, afin de parvenir à la définition consensuelle des concepts-clés essentiels à la préservation du capital naturel forestier de la RDC dans sa trajectoire de développement bas carbone, et à leur cartographie (i) Forêt de grande valeur, (ii) Tourbières, (iii) Forêt dégradée.  Intégrer l'activité dans le PTBA 2024 du PGDF.	SG-MEDD  CCNF  PGDF	Déc. 2024
Evaluer l'efficacité du contrôle forestier et développer sur cette base des stratégies provinciales de priorisation des contrôles basées sur le risque d'illégalité afin d'assurer une utilisation plus efficace des ressources limitées des services centraux, déconcentrés et décentralisés du MEDD dédiées au contrôle forestier.	Report	Renforcer l'efficacité du contrôle forestier à travers la production et la mise en œuvre de stratégies provinciales de contrôles sur les 4 provinces couvertes par le PGDF d'ici fin 2024.	DGFOR-MEDD  PGDF	Déc. 2024
En parallèle, initier une réflexion sur le rôle de l'observation indépendante mandatée et non-	Report	Redynamiser l'observation indépendante des forêts, avec l'appui du PGDF et proposer un chronogramme de	SG-MEDD CCNF PGDF	Août 2024



Jalon Pilier Forêt	Statut	Recommandations émises lors de la Revue annuelle 2023	Responsables	Délais
mandatée dans le cadre du Conseil consultatif des forêts pour renforcer le soutien de la société civile au contrôle forestier, en coordination avec les services centraux, déconcentrés et décentralisés du MEDD.		redynamisation d'ici fin-août 2024.		
La <b>politique forestière</b> est élaborée et adoptée d'ici [fin 2023], résultant d'un processus participatif et transparent avec toutes les parties et intégrant (i) les principes d'Aménagement du Territoire et de la préservation des forêts de grande valeur et des tourbières, ainsi que (ii) des modèles locaux et communautaires de gestion des forêts.	Progrès	Déployer la feuille de route sur la formulation de la politique forestière, validée par le CCNF en octobre 2023, notamment au niveau provincial (via l'opérationnalisation des CCPF) pour parvenir à l'ébauche finale lors d'une session du CCNF d'ici fin 2024.	SG-MEDD CCNF PGDF	Nov. 2024
Le <b>Code forestier</b> est révisé d'ici [fin 2023] pour intégrer (i) les orientations stratégiques de la politique forestière, y compris les avancées et les défis liés à la REDD+, à la gestion industrielle, artisanale et communautaire des forêts ; (ii) le renforcement de la pénalisation des infractions forestières et fauniques ; et (iii) les nouvelles dynamiques de conservation, de protection de la biodiversité et des solutions fondées sur la nature.	Report	<u>Commentaires :</u> En attente de la validation de la politique forestière. Activité inscrite au PGDF et dans le cadre du programme d'appui à l'atteinte des jalons.	SG-MEDD CCNF PGDF SE-FONAREDD/P NUD (PAAJ)	mi-2025
Dans le cadre de <b>l'allocation de nouvelles concessions forestières industrielles</b> , les mesures efficaces d'évaluation, les	Report	<u>Commentaires :</u> En lien avec le processus de levée du moratoire et de la formulation de la politique forestière. Activité inscrite dans le cadre du	SG-MEDD PGDF SE-FONAREDD/P NUD (PAAJ)	



Jalon Pilier Forêt	Statut	Recommandations émises lors de la Revue annuelle 2023	Responsables	Délais
standards de qualité et les procédures prévues par le Code forestier et ses mesures d'application (notamment le Décret n° 08/09 du 08 août 2008 fixant la procédure d'attribution des concessions forestières et le Décret n°011/25 du 20 mai 2011 modifiant ledit Décret n° 08/09 du 08 août 2008) en termes notamment (i) d'adjudication, (ii) d'enquête publique préalable, (iii) de négociation des clauses sociales avec les communautés dans le cadre du cahier des charges, et (iv) d'observation indépendante du processus, sont respectés, conformément au cadre réglementaire.		programme d'appui à l'atteinte des jalons.		
Élaborer et adopter un guide de bonne pratique d'ici fin 2023, en vue d'atteindre <b>5 millions d'hectares au total de Concessions Forestières des Forêts des Communautés Locales (CFCL)</b> d'ici à fin 2031.	Report	<u>Commentaires :</u> inscrite au PGDF	SG-MEDD CCNF PGDF	Déc. 2024
Les <b>Rapports biennaux actualisés (BUR)</b> sont soumis à la CCNUCC, intégrant les données les plus à jour issues du processus national REDD+, en tenant compte de la CDN révisée.	Progrès	Publier le rapport biennal actualisé à soumettre à la CNUCC tenant compte de la CDN révisée.  Inscrire l'activité comme indicateur de performance du PAAJ.	MEDD  SE-FONAREDD / UNDP (PAAJ)	À partir de 2025



Jalon Pilier Forêt	Statut	Recommandations émises lors de la Revue annuelle 2023	Responsables	Délais
La <b>CDN révisée</b> est alignée sur les données les plus récentes issues du processus REDD+, avant d'être soumise à la CCNUCC et le pays répond aux engagements de communication auprès de la CCNUCC de manière régulière.	<b>Progrès</b>	<u>Commentaires :</u> CDN 2021 ou 2022 soumise et révisée. Le projet Finance Climat du PNUD prévoit d'appuyer cette activité.	<b>MEDD</b>  <b>UNDP (Projet Finance climat)</b>	Mai 2025
<b>Jalon du pilier Forêt 2024</b>				
Une <b>revue légale des titres de concessions forestière de conservation est finalisée</b> d'ici [fin 2024], et prend en compte notamment les accords sur les clauses sociales, les plans de gestion et la fiscalité, en concertation avec les diverses parties prenantes dont la société civile ; ses résultats publiés aussitôt la revue finie.	<b>Report</b>	<u>Commentaires :</u> Activité inscrite au Programme d'appui à l'atteinte des jalons.	<b>SG-MEDD</b>  <b>SE-FONAREDD / UNDP (PAAJ)</b>	Mi-2025
Le <b>Conseil Consultatif National des Forêts</b> est opérationnel et fonctionnel à raison de deux sessions minimums par an, et des Conseils Consultatifs Provinciaux des Forêts sont fonctionnels dans les provinces PIREDD d'ici [fin 2024], avec au moins deux sessions par an.	<b>Atteint</b>	<u>Commentaires :</u> Adoption en Conseil des Ministres du Décret révisé du CCNF publié en Mars 2023 au Journal Officiel (Décret n°23/11 du 3 mars 2023 modifiant et complétant le décret 08/03 du 26 janvier 2008 portant composition, organisation et fonctionnement du Conseil consultatif national des forêts). Le PGDF, selon son PTBA 2024, assurera la redynamisation des CCPF dans les provinces cibles de son scope géographique (Equateur, Mai-Ndombé, Maniema, Tshopo et Ituri).		



## Recommandations relatives aux jalons du pilier gouvernance de la Lol 2

La Revue Annuelle 2023 du partenariat CAFI-RDC a formulé les recommandations suivantes afin d'atteindre les (4) jalons visés pour 2022 et les sept (7) jalons initialement prévus pour 2023.

Jalon Pilier Gouvernance	Statut	Recommandations émises lors de la Revue annuelle 2023	Responsables	Délais
<b>Recommandations hors jalons</b>				
<p><b>Clarifier le statut du projet PSE porté par la Banque mondiale, les options envisagées et les dates butoirs liés à l'opérationnalisation du projet.</b></p> <p><u>Commentaires</u> : Quel délais et quelles options pourraient être envisagés afin que le Gouvernement puisse présenter des résultats sur son système national PSE et le marché Carbone à la CoP30 de Belém. Le projet devrait être impérativement opérationnel en janvier 2025, donc un ProDoc approuvé en juillet 2024.</p>			Ministère des Finances	Juillet 2024
<b>Jalon du pilier Gouvernance 2022</b>				
Un <b>mécanisme de suivi et évaluation de la participation</b> des parties prenantes (femmes, peuples autochtones, jeunes, communautés locales et autres) est défini et mis en œuvre d'ici fin 2022.	Délais	Nécessité de clarifier la portée et les attentes de ce jalon à travers le projet d'appui à l'atteinte des jalons.	SE-FONAREDD / UNDP (PAAJ)	Dec. 2024
Un <b>Plan de mobilisation des ressources domestiques</b> est défini et adopté d'ici fin 2022, pour contribuer à la mise en œuvre de la présente lettre d'intention. Ce plan alimentera l'élaboration d'une nouvelle Stratégie de Mobilisation des Recettes à Moyen Terme (SRMT) en partenariat avec la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International.	Délais	Produire le Plan de mobilisation des ressources domestique pour contribuer à la mise en œuvre de la présente lettre d'intention d'ici novembre 2024 et l'intégrer au Plan national stratégique de développement de la RDC 2024-2028.	Ministère des Finances Ministère du Plan  PNUD [Projet Finance-Climat]	Nov. 2024
<b>Le Gouvernement proposera en 2022 au Fonds Monétaire International et à la Banque Mondiale d'intégrer certains</b>	Atteint	<u>Commentaires</u> : Entre 2021 et 2022, négociation par le Gouvernement de deux Opérations de Politique de Développement (DPO) avec la Banque mondiale, conclues en juin 2022 et en mars 2023, pour un total de 750 M USD.		



Jalon Pilier Gouvernance	Statut	Recommandations émises lors de la Revue annuelle 2023	Responsables	Délais
engagements de cette présente Lettre d'Intention dans les mécanismes de suivi de ces partenaires afin d'assurer une cohérence dans la conduite des réformes.		Dans son troisième pilier, cette série de DPO appuie le programme de réformes sur la forêt et le changement climatique, aligné des jalons clé 2022 de la 2 <sup>ème</sup> Lettre d'intention. Les négociations en cours pour le Resilient Sustainability Facility (RSF) qui pourrait être adossée à une 7 <sup>ème</sup> facilité élargie de crédit du FMI pourraient intégrer d'autres jalons prioritaires de la deuxième lettre d'intention.		
<b>Un Plan de mobilisation des investissements privés</b> défini et adopté d'ici [fin 2022], pour contribuer à la mise en œuvre LOI.	Délais			
<b>Jalon du pilier Gouvernance 2023</b>				
<b>Une revue légale des permis d'exploration et contrats miniers et d'hydrocarbures</b> est réalisée d'ici 2023 en concertation avec les diverses parties prenantes,	Délais			
Les outils de paiements pour services environnementaux sont pilotés dans au moins 3 PIREDD d'ici fin 2023.	Progrès	<u>Commentaires :</u> Les PIREDD Mai Ndombe, Equateur et Kwilu ont expérimenté les PSE, à travers des programmes financés dans le cadre de la 1 <sup>ère</sup> lettre d'intention. Le pilotage des outils PSE est prévu dans le cadre du Programme OPERPA de la Banque mondiale, en synergie avec le programme régional PSE du CAFI et les PIREDD en cours de mise en œuvre.		
<b>D'ici fin 2023, au moins 3 provinces PIREDD</b> , sont appuyées pour définir, dans une démarche ouverte, participative et inclusive, <b>des plans provinciaux et locaux de développement</b> , intégrant les priorités de la présente lettre d'intention	Délais			



Jalon Pilier Gouvernance	Statut	Recommandations émises lors de la Revue annuelle 2023	Responsables	Délais
conformément à la stratégie nationale REDD+, en vue de consolider la réponse aux moteurs de la déforestation et d'orienter les processus d'aménagement du territoire aux différents échelons correspondants.				
Un modèle pilote des zones économiques spéciales et son plan de mobilisation des ressources domestiques et extérieures sont définis et adoptés d'ici fin 2023.	Délais	Actualiser les procédures d'attribution foncière.	Min Foncier UN-Habitat  (Projet d'appui à la réforme foncière)	2025
Une <b>revue des textes juridiques de la gouvernance inclusive au niveau local</b> est réalisée d'ici fin 2023 sous la coordination des Ministères du Plan et du Développement Rural, de manière à clarifier les aspects institutionnels, la fonction de coordination des activités, le rôle et les responsabilités des structures de représentation des acteurs dans la gouvernance locale (dont CLAT, CARG, CLD, etc.), tout en préservant l'inclusivité sectorielle des processus locaux et la représentativité des parties prenantes.	Délais	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser la revue des textes juridiques de la gouvernance inclusive au niveau local sous la coordination des ministères du Plan et du Développement Rural, avec l'appui du projet d'appui de l'atteinte des jalons.</li> <li>- Inscrire cette activité au PTBA 2024 du Programme d'appui aux jalons</li> </ul>	Ministère du Plan  SE-FONAREDD / UNDP (PAAJ)	Déc. 2024
Des <b>ressources non-domestiques innovantes</b> sont mobilisées à la mise en œuvre des priorités REDD+, sous forme de contributions directes,	Progrès	Dans le cadre de l'étude de cadrage du projet CDN-Marché carbone, le PNUD se rapprochera du ministère des Finances et du ministère du Plan afin de faciliter l'élaboration du plan de	Ministère des Finances Ministère du Plan	Dec. 2024



Jalon Pilier Gouvernance	Statut	Recommandations émises lors de la Revue annuelle 2023	Responsables	Délais
co-financement et alignement.		<p>mobilisation des ressources domestiques pour veiller à son intégration au sein du Plan national stratégique de développement de la RDC 2024-2028 en cours d'élaboration, et ce en affectant des budgets pour ce faire dans le cadre dudit projet</p> <p><u>Document de référence :</u>  <a href="#">Arrêté interministériel sur le partage des bénéfices (quotité de l'Etat) issus de la vente des crédits carbone publié en 2023.</a></p>	<p>PNUD  [Projet Finance-Climat]</p>	
<p>La <b>loi sur les peuples autochtones</b> est finalisée et adoptée et ses textes d'application prioritaires approuvés.</p>	<p>Progrès</p>	<p>Publier les premiers textes d'application prioritaires de la loi portant protection et promotion des droits des peuples autochtones, et mettre en place les arrangements institutionnels permettant de garantir leur mise en application effective dès 2025.</p> <p><u>Document de référence :</u>  <a href="#">Loi n°22/030 du 15 juillet 2022 portant protection et promotion des droits des populations autochtones</a> promulguée par le Chef de l'Etat et publiée au Journal Officiel.</p>	<p>CIFOR/ RRI / DGPA / REPALEF  (Projet d'appui aux populations autochtones]</p>	<p>2025</p>



## Recommandations relatives aux jalons du pilier mines et hydrocarbures de la Lol 2

La Revue Annuelle 2023 du partenariat CAFI-RDC a formulé les recommandations suivantes afin d'atteindre les cinq (5) jalons initialement prévus pour 2023 et permettre d'opérationnaliser le projet structurant porté par la GIZ pour l'élaboration des normes REDD+ du secteur extractif et permettre son démarrage effectif en 2024..

Jalon Pilier Mines et Hydrocarbures	Statut	Recommandations émises lors de la Revue annuelle 2023	Responsables	Délais
<b>Recommandations hors jalons</b>				
<b>Lever les conditions suspensives et points de blocage permettant le démarrage du projet GIZ d'appui au développement des Normes REDD+ du secteur extractif et le lancer formellement avant fin 2024.</b> <u>Itinéraire proposé:</u> <i>Le SE-Fonaredd assurera un suivi en adressant un courrier formel demandant à la GIZ le statut sur les conditions posées dans la décision transmise et, également, sur l'avancement de la négociation de la Convention de financement avec le MPTF-O. Aucun financement additionnel ne pourra être instruit tant que ce projet n'aura pu démarrer, à travers la levée des conditions suspensives et la signature de sa Convention de financement.</i>			SE-FONAREDD MPTF-O GIZ	Juillet 2024
Réaliser une cartographie sectorielle de conformité environnementale et sociale des activités des opérateurs avec l'appui du projet d'appui à l'atteinte des jalons.			SE FONAREDD, PNUD ACE [Projet PAAJ]	Mars 2025
Initier le chantier de développement de mécanisme de sanctions positives ou négatives au prorata des performances des Opérateurs par la délivrance des AROES (Attestation du Respect des Obligations Environnementales et Sociales).			SE FONAREDD, PNUD ACE [Projet PAAJ]	Sept. 2025
<b>Jalon du pilier Mines et Hydrocarbures 2022</b>				
<b>Tous les contrats de concessions de mines et hydrocarbures sont publiés</b> , conformément aux accords entre le Gouv. de la RDC et l'ITIE d'ici fin 2022.	Atteint	<u>Commentaires :</u> 100% des contrats hydrocarbures ont été publiés <a href="#">sur le site du gouvernement dédié</a> . 92% des contrats miniers ont été publiés <a href="#">sur le site de l'ITIE</a> , la moitié des contrats non-publiés n'ont pu l'être eu égard à des contraintes techniques.		
<b>Jalon du pilier Mines et Hydrocarbures 2023</b>				
<b>Démontrer la mise en œuvre des obligations légales de réalisation des évaluations environnementales et sociales</b> par les opérateurs exerçant dans les secteurs forêt, mines, hydrocarbures,	Délais		SE FONAREDD, PNUD ACE [Projet PAAJ]	Mars 2025



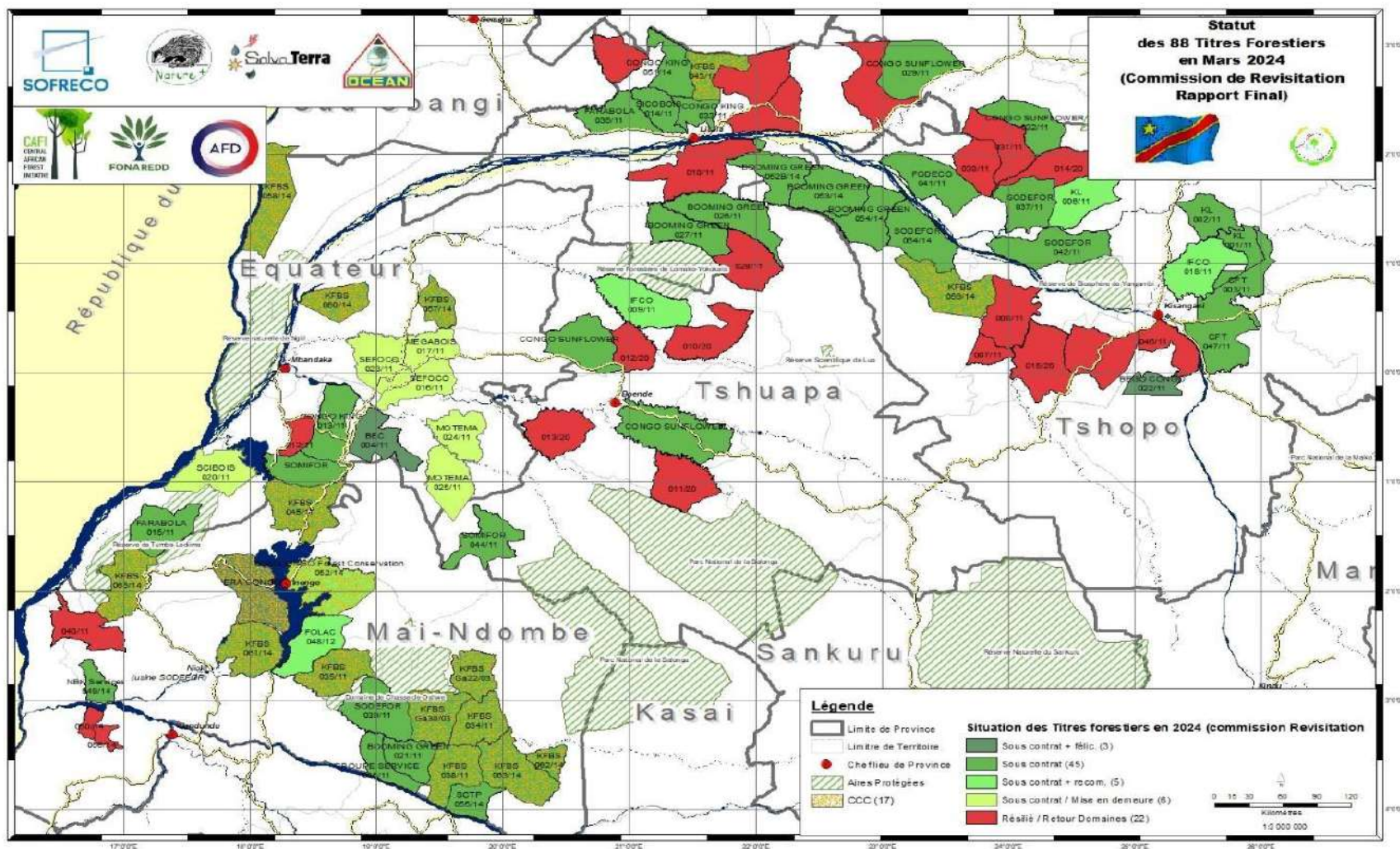
Jalon Pilier Mines et Hydrocarbures	Statut	Recommandations émises lors de la Revue annuelle 2023	Responsables	Délais
agriculture, infra et énergie, etc.				
<b>Respecter l'interdiction de toute activité minière et d'hydrocarbures incompatible</b> avec les objectifs de conservation dans les aires protégées, conformément au cadre légal en vigueur.	Délais		Ministère des Mines Ministère des Hydrocarbures ACE [Projet PAAJ]	
Réaliser, en vue d'appuyer les processus de l'aménagement du territoire, <b>une analyse pour déterminer dans quelle mesure les titres miniers et des hydrocarbures chevauchent avec et/ou ont un impact sur les aires protégées, les forêts de grande valeur et les tourbières</b> , en vue d'adopter des mesures de prévention ou atténuation adaptées, et de publier et appliquer les résultats qui en découleront d'ici fin 2023.	Délais	Finaliser les expérimentations du Système d'information foncière (SIF) et présenter l'outil SIF en Atelier national assorti d'une feuille de route méthodologique pour son application en milieu rural et urbain.	Ministère des Affaires Foncières UN-Habitat (PARF)	Nov. 2024
Conditionner tout <b>investissement minier et d'hydrocarbures dans la zone tampon d'aires protégées</b> par le fait qu'il n'ait pas d'incidence négative sur l'aire protégée, et assujettir ces investissements à une étude d'impact environnemental et social préalable, assortie de son plan de gestion dûment approuvés,	Délais	Faire un état des lieux sur l'identification des investissements existants et des études qui les encadrent.	SE-FONAREDD PNUD ACE [Projet PAAJ]	



Jalon Pilier Mines et Hydrocarbures	Statut	Recommandations émises lors de la Revue annuelle 2023	Responsables	Délais
conformément au cadre légal en vigueur.				
<p><b>Les Normes REDD+</b> sont élaborées de manière participative, adoptées et intégrées dans le Manuel d'Opérations et des Procédures des évaluations environnementales et sociales, en prenant en compte les meilleures pratiques nationales et internationales en relation avec la prévention, l'atténuation et la compensation (par ordre de priorité) des impacts négatifs directs et indirects des investissements miniers et des hydrocarbures, d'ici fin 2023. Les normes REDD+ sont assorties d'un mécanisme d'audit indépendant.</p>	Délais		<p>GIZ et ACE [Projet Normes et Hydrocarbures]</p> <p>SE-FONAREDD PNUD ACE [Projet PAAJ]</p>	2025



Carte. Statut des 88 titres forestiers au 14 mars 2024 (conclusions de la Commission de re-visitation)



REPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO



MINISTÈRE  
DES FINANCES



MINISTÈRE  
DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DÉVELOPPEMENT  
DURABLE

NATIONAL REDD

ARIAT  
DC



## PROGRAMMATION ET MOBILISATION DES RESSOURCES



## III.1. STATUT DU PORTEFEUILLE

### III.1.1. SITUATION DES TRANSFERTS DE CAFI AU FONAREDD ET DU FONAREDD AUX AGENCES AU 11 MARS 2024

*La 2<sup>de</sup> Lettre d'Intention entre CAFI et la RDC stipule dans sa partie relative aux Engagements de CAFI (2.1) que « les parties reconnaissent que la RDC continuera à avoir besoin de niveaux substantiels de soutien financier pour atteindre ses objectifs ambitieux de 2031 ».*

Ainsi, le Conseil d'Administration de CAFI a, dans sa décision EB.2021.18 du 1er novembre 2021, approuvé une allocation initiale de **500 millions USD** en provenance du Fonds Fiduciaire de CAFI pour la RDC sur la période de 2021-2026. La Lettre d'Intention précise, à l'instar de la décision susmentionnée, que « les décisions de décaissement prises par le Conseil d'Administration de CAFI portant sur la contribution au travers du Fonds Fiduciaire CAFI seront basées sur la démonstration des besoins financiers » de la RDC (Voir LOI, 2.1). Cette démonstration des besoins consiste à développer et soumettre à l'approbation d'un portefeuille de projets à même d'absorber les financements du Fonds CAFI.

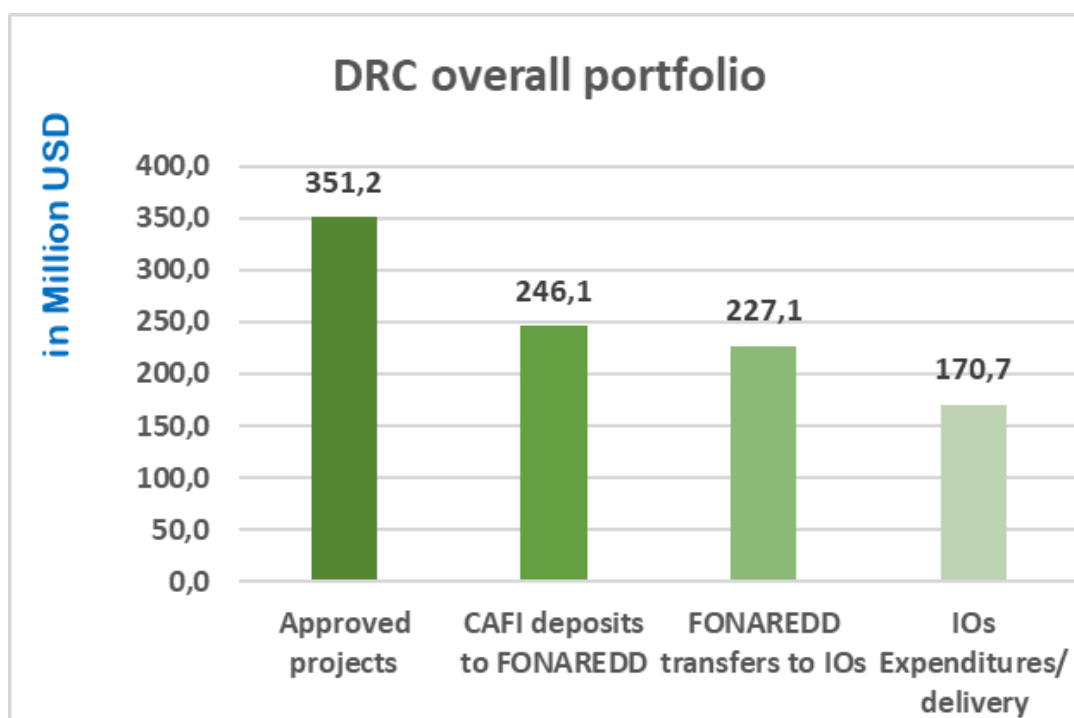
Du fait d'une capacité d'absorption moyenne de 25 millions de USD par an par le FONAREDD sur la période 2016-2021 (voir Figure M), et compte tenu de la nécessité de quadrupler cette capacité à compter de 2022, CAFI a notifié le Gouvernement de la RDC depuis 2020 de la nécessité d'augmenter la capacité d'absorption et donc d'explorer la possibilité de diversifier les canaux d'instruction des financements CAFI en RDC.

Suite à la signature de la Lettre d'Intention, le Gouvernement de la RDC a indiqué son souhait de maintenir le FONAREDD comme le canal exclusif des financements CAFI, à travers ses deux principaux piliers à savoir, le cadre de gouvernance ainsi que la gestion administrative et fiduciaire.

A ce jour, sur la période 2016-2023, le FONAREDD a approuvé un montant total de 351,2 MUSD de projets et transféré 227,1 MUSD aux agences d'exécution, sécurisant un transfert total du Fonds CAFI au FONAREDD de 246,1 MUSD (voir Figure L : Statut du portefeuille FONAREDD).



## Statut du portefeuille du FONAREDD



Si la capacité de programmation du FONAREDD a substantiellement augmenté sur la fin 2023 avec un montant total de projets approuvés pour 136 Millions de USD (voir Figure P), les transferts n'ont pas encore été effectués à ce jour par le FONAREDD aux agences d'exécutions.

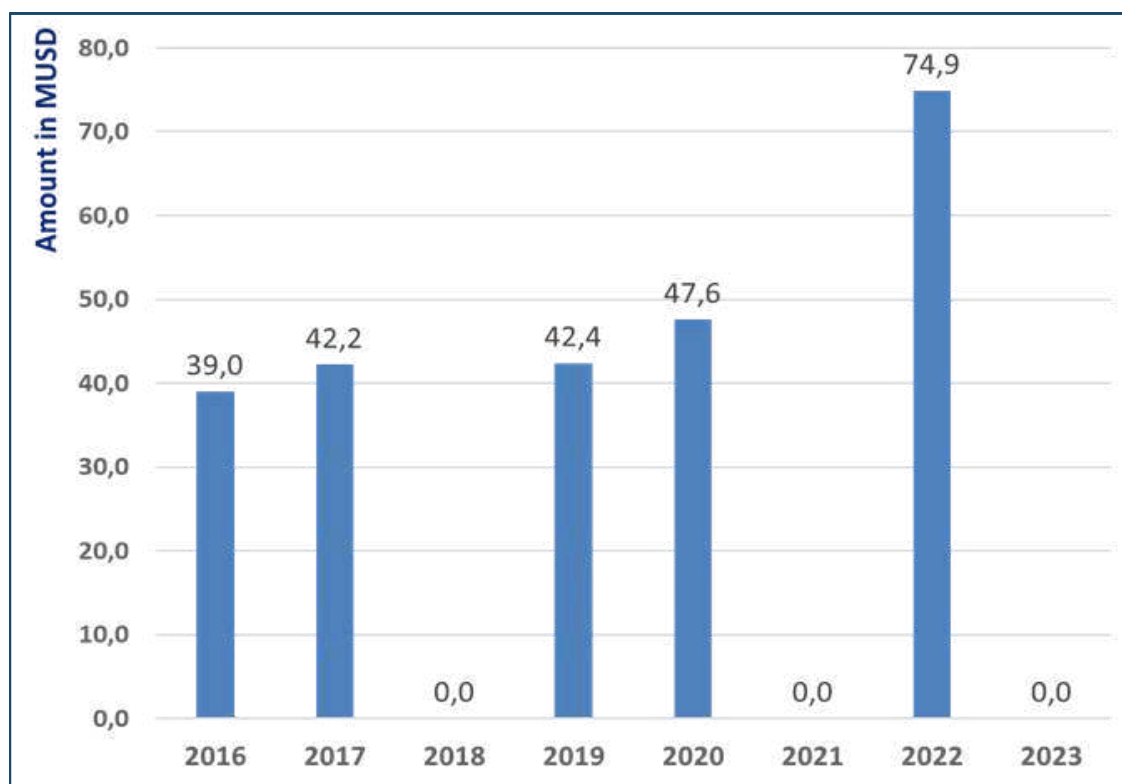
Les transferts effectués en 2022 par CAFI au FONAREDD pour un montant de près de 75 Millions de dollars USD n'ont donc à ce jour pas encore été totalement absorbés, avec un solde en date de mars 2024 de 21,5 Millions de dollars USD sur le compte du FONAREDD (Voir Figure T).

### III.1.2. SITUATION DES TRANSFERTS DE CAFI AU FONAREDD ET DU FONAREDD AUX AGENCES AU 11 MARS 2024

Depuis la signature de la Lettre d'Intention, les financements CAFI à la RDC sur base de la démonstration des besoins financiers ont donc atteint près de 75 millions de USD sur la période 2021-2023 (voir Figure M), en lieu et place des 200 millions de USD escomptés, tels que prévus dans la Lettre d'Intention et rappelés lors de la Revue Annuelle 2022 (voir [point 6.2 du Rapport de la Revue Annuelle 2022](#)).



## Transferts du Fonds CAFI au FONAREDD basés sur la démonstration des besoins financiers



### III.2. STATUT DE LA PROGRAMMATION ET DES DECAISSEMENTS SUR 2023

Le rythme de la programmation a substantiellement augmenté en 2023, notamment du fait de l'approbation des projets dits « Fast Track », portefeuille de projets convenu entre le Gouvernement et CAFI en août 2022, avec notamment :

- Une approbation de 135 Millions de dollars USD de projets sur la seule année 2023, alors que 215,2 millions de dollars USD de projets ont été approuvés sur la période 2016-2022;
- Comportant l'approbation de projets prioritaires pour le Gouvernement de la RDC visant à promouvoir des modèles permettant de réconcilier préservation des forêts et développement des communautés afin de fournir des alternatives économiques aux populations.

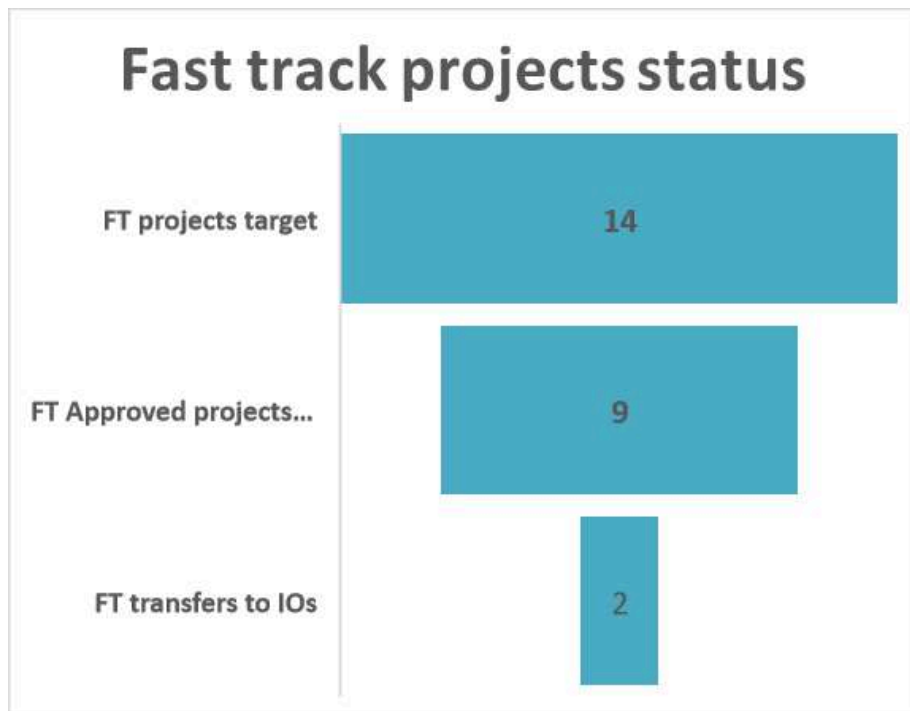




## PROJETS APPROUVES EN 2023

En août 2022, le Gouvernement de la RDC et le Conseil d'Administration de CAFI ont arrêté une liste de 14 projets prioritaires appelés « Fast track » (FT). Les agences d'exécution ont développé les documents de projet à compter du semestre 2022 et ont soumis leurs documents de projet courant 2023 pour revue par les instances de gouvernance du FONAREDD

### Statut d'approbation et décaissements des projets Fast track en 2023



En 2023, le Comité de Pilotage du FONAREDD a approuvé 9 projets « fast track » pour un montant total de 136 Millions de dollars USD. Sur ces 136 MUSD, 13 Millions de dollars USD ont été décaissés aux agences d'exécution pour deux projets approuvés en début d'année 2023.

Au moment de la revue annuelle, en mars 2024, il est à noter que :

- les conditions suspensives, permettant la signature des documents de projet et les décaissements des premières tranches pour un montant de 31,5 MUSD, n'ont pas encore été levées;
- une décision du Comité de Pilotage portant approbation du document de projet PIREDD KO LOMAMI (sur recommandation du CRP du FONAREDD) pour un montant de 35 MUSD est en attente de signature, suite à quoi un transfert additionnel de 15 USD pourrait être effectué.



Tableau : 1

## STATUT D'APPROBATION DES PROJETS RETENUS DANS LE CADRE DU "Fast Track"

Projet	Entité	Montant (MUSD)	Observations
PAAD / PDL-145 T	PNUD	45 M\$	• Projet approuvé par décision du COPIL
			• Conditions pour la signature du Prodoc et le décaissement de la 1ère tranche de financement
CDN / Finance carbone	PNUD	3 M\$	• Projet approuvé par décision du COPIL
			• Conditions pour la signature du Prodoc et le décaissement de la 1ère tranche de financement
PSE	BM (tbc)	tbd	• Orientations techniques approuvées par décision du COPIL
			• Approbation sous réserve de clarifications sur le portage du projet et modalités d'exécution
PIREDD Plateau	UNOPS/WWF	11 M\$	• Projet approuvé par décision du COPIL
			• Conditions pour la signature du Prodoc et le décaissement de la 1ère tranche de financement
PIREDD Equateur	FAO/WWF	6 M\$	• Projet approuvé par décision du COPIL
			• Conditions pour la signature du Prodoc et le décaissement de la 1ère tranche de financement
PIREDD KO-Lomami	Enabel	35 M\$	• Résolution du CT (recommandant l'approbation du projet) signée
			• Décision du COPIL pas encore signée
			• Conditions pour la signature du Prodoc et le décaissement de la 1ère tranche de financement
Normes Mines et Hydrocarbures	GIZ	6 M\$	• Projet approuvé par décision du COPIL
			• Conditions pour la signature du Prodoc et le décaissement de la 1ère tranche de financement
PARF 2	ONU-Habitat	15 M\$	• Projet approuvé par décision du COPIL
			• Conditions pour la signature du Prodoc et le décaissement de la 1ère tranche de financement
PIREDD Kwilu	JICA	5 M\$	• Fonds transférés à l'Agence en 2023
Planification familiale	UNOPS/UNFPA	10 M\$	• Fonds transférés à l'Agence en 2023
<i>Budget total approuvé en 2023</i>		<i>136 M\$</i>	



## TABLEAU:2

### Projets approuvés par le COPIL du FONAREDD en 2023 et statut des transferts effectués

Projet title	Organisations	Approved budget	Transfers in 2023	Upcoming transfers 2024
Appui au Planning Familial/UNFPA	UNFPA	1 998 366,00	1 998 366,00	
Appui au Planning Familial/UNOPS	UNOPS	8 001 634,00	8 001 634,00	
PIREDD KWILU (Addendum)	JICA	5 000 000,00	3 000 000,00	
PIREDD Plateau	UNOPS	10 993 775,00		5 500 000,00
PIREDD Equateur (Addendum)	FAO	6 000 000,00		3 000 000,00
Normes Mines et Hydrocarbures	GIZ	6 000 000,00		6 000 000,00
Marché carbone et la cordination CDN	PNUD	3 000 000,00		1 500 000,00
PDL-145 territoires	UNDP	45 000 000,00		15 000 000,00
Réforme foncière (Addendum)	UN-Habitat	15 000 000,00		3 115 000,00
PSE	WB			
PIREDD KO-Lomami (décision non signée)	Enabel			
PIREDD Mongala (Addendum)	Enabel			
PIREDD Sud-Ubangi	Enabel			
Appui atteinte jalons 22-23	PNUD			
Energie	TBC			
<b>Total Fast track 2023</b>		<b>100 993 775,00</b>	<b>13 000 000,00</b>	<b>34 115 000,00</b>

Afin d'accélérer les décaissements du FONAREDD et donc sa capacité à mobiliser des financements additionnels pour la mise en œuvre de la Lettre d'Intention, des recommandations clés à l'égard des agences d'exécution et du Secrétariat FONAREDD consistent à :

- accélérer les actions et le suivi pour l'atteinte des conditions suspensives posées par les décisions du Comité de Pilotage afin que les documents de projet puissent être finalisés et approuvés, et les transferts aux agences opérés;
- s'assurer que les documents de projet soumis aux structures de gouvernance du FONAREDD soient conformes aux lignes directrices et opérationnelles du Fonds en s'assurant d'un strict respect des orientations fixées par les Manuels d'opération du FONAREDD et du Fonds CAFI et ce, afin d'approuver des projets prêts à être opérationnalisés.



### TABLEAU:3

Décaissements de FONAREDD aux agences d'exécution de Décembre 2022 février 2024

Period	# Id	Project title	Agencies	Transfer Amount
<b>A - Financement des tranches de projets approuvés avant 2023</b>				
Dec-22	103801	Programme d'appui a la Societe	UNDP	300,000
	126783	PIREDD MANIEMA	GIZ	2,000,000
<b>Total 2022 (ST1)</b>				<b>2,300,000</b>
Mar-23	105282	Appui a la reforme de l'amenag	UNDP	850,000
	113547	Piredd Kwilu	JICA	831,566
	117600	PIREDD Equateur	FAO	1,500,000
	126783	PIREDD NANIEMA	GIZ	3,000,000
Jul-23	105042	DRC National Fund: Direct Cost	UNDP	2,653,752
	117920	Secretariat Programme	UNDP	2,219,033
Nov-23	126783	PIREDD NANIEMA	GIZ	5,000,000
	117080	PIREDD Mongala	Enabel	3,000,000
	113546	Programme Energie durable	UNCDF	3,083,632
	113546	Programme Energie durable	UNDP	1,278,361
Dec-23	105282	Amenagement territoire	UNDP	1,374,395
	113546	Programme Energie durable	UNDP	1,085,900
<b>Total 2023 (ST2)</b>				<b>25,876,639</b>
<b>B - Nouveaux prodoc Fast Track approuvés et transferts en 2023</b>				
Mar-23	116875	Planification familiale	UNFPA	1,998,366
	116875	Planification familiale	UNOPS	8,001,634
Dec-23	113547	PIREDD Kwilu	JICA	3,000,000
<b>Total 2023 (ST3)</b>				<b>13,000,000</b>
<b>TOTAL GENERAL (ST1+ST2+ST3)</b>				<b>41,176,639</b>



### III.3. PRIORITES DE LA PROGRAMMATION 2024 ET PREPARATION DE LA PROCHAINE DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE CAFI

#### III.3.1. PRIORITES POUR LA PROGRAMMATION 2024 PRESENTEES PAR LE FONAREDD

Suite à l'analyse des dossiers soumis dans le cadre de l'AMI 2022.01 du FONAREDD et CAFI de mai 2022, le Gouvernement et le CA de CAFI se sont accordés, dans la décision EB.2023.14 du CA de CAFI du 28 juin 2023, sur les principales orientations de la programmation RDC. Sur base du tableau de programmation indicative et considérant les derniers projets du processus « fast-track » non encore approuvés, le SE FONAREDD a présenté ses priorités de programmation 2024 assorties d'un calendrier d'instruction lors de la tenue du CRP59 les 28 et 29 février 2024. Le SE-FONAREDD a ainsi priorisé 25 projets pour un montant total de 432 MUSD.

**TABLEAU:4**

#### Priorités de programmation 2024 du Secrétariat Exécutif du FONAREDD

N°	Programmes/Projets	Porteurs	Budget indicatif retenu	Zone d'intervention du projet	Cadrage
1	Appui au GTCRR	CIFOR/GTCRR	5,5 M\$	National	Nov. 2023 (TDR disponibles)
2	Agriculture durable : intrants agricoles	OAF	30 M\$	Kongo central	Résolution CT54 du 13 juin 2023
3	Addendum PSFD	AFD	28 M\$	Tshopo, Kwilu et deux autres provinces	Nov. 2023 et Janv. 2024
4	Programme PSE	Banque Mondiale / UC-PIF	30 M\$	Kwango, Mai-Ndombe, Equateur Tshopo	Février 2023 : Echanges avec BM sur le Prodoc
5	Conservation et restauration des sols, thématiques PIREDD	GIZ	20 M\$	Sud-Kivu	Nov. 2023
6	Recherche et Développement (R&D)	CIFOR/CIRAD/Universités	20 M\$	National	Nov. 2023 (TDR disponibles)
7	Agroforesterie au Katanga	GRET	12 M\$	Grand Katanga	29 février (échange avec GRET sur TDR)
8	Agroforesterie : plantations Caféiers et d'arbres d'ombrage	Farm Africa	10 M\$	Grand Kivu	Résolution CT55 du 28 juillet 2023
Total Catégorie 1			155,5 M\$		



9	Appui à l'atteinte des jalons de la LOI	TBD/CTR/ SE FONAREDD	15 M\$	National (ministères sectoriels)	Septembre 2023
10	Don de préparation/formulation des projets des Entités Non accrédités	TBD/CTR/SE FONAREDD	2 M\$	National	NA
11	Planification familiale : mise à l'échelle et éducation	UNOPS, UNFPA/Tulane, ABEF-ND	61,2 M\$	Nationale sur 11 Provinces	Nov. 2023
12	Appui aux Peuples Autochtones (PA)	CIFOR/RRI, DGPA, REPALEF	7,5 M\$	National	Nov. 2023
13	PIREDD RN4 (Tshopo-13M USD, Ituri-6M, Haut-Uélé-9M)	UNOPS/OCEAN, ADIKIS, OSAPY, SOS Nature	28 M\$	RN4 provinces Tshopo, Ituri, Haut-Uélé	Nov. 2023
14	PIREDD Miabi-Kabeya Kamwanga/Kasai Oriental et appui foncier aux PIREDD	UNOPS/ODELT	8 M\$	Territoire de Miabi (Kasai Oriental) et Provinces PIREDD	Nov. 2023
15	PIREDD Lubao/Lomami	UNOPS/SOCEARUCO, ADPAC	5 M\$	Territoire de Lubao (Lomami)	31 janvier
N°	Programmes/Projets	Porteurs	Budget indicatif retenu	Zone d'intervention du projet	Cadrage
16	Projet N1 et Nord Kwango (visibilité le long de la RN1)	UNOPS/ADPAC	6 M\$	Province du Kwango	Nov. 2023
17	PIREDD Tshuapa	UNOPS/ISCO	15 M\$	Province de la Tshuapa	15 février (réunion cadrage)
18	PIREDD Bas-Uélé et chaînes des valeurs	UNOPS/AWF/ONGN	30 M\$	Province du Bas-Uélé	Nov. 2023
19	IHA (Institute of Human Activities)	UNOPS/IHA/OCEAN	3 M\$	Province du Kwilu	29 février (échange avec IHA/OCEAN sur le cadrage)
20	Appui à la Foresterie communautaire	CIFOR/RFN/RFUK	9 M\$		29 février (TDR, échanges avec les porteurs)
21	PIREDD Grand Equateur (Equateur, Tshuapa, Mongala, Sud-Ubangi)	UNOPS/WWF/ONGN	20 M\$	Grand Equateur (Equateur, Tshuapa, Mongala, Sud-Ubangi)	15 février (Echange WWF/ONGN sur le cadrage)
22	PIREDD Kwilu-Kinshasa (World Vision...)	World <u>Vision</u> !	10 M\$	Kwilu-Kwango-Kinshasa	07 mars (échange avec l'agence sur les TDR)



23	Aménagement et restauration des aires protégées, des réserves forestières et des concessions de conservation	CIFOR/AWF/ONGN	20 M\$	Grande Orientale et Grand Equateur	29 février (TDR, échange avec CIFOR/AWF/ONG)
24	Plaidoyer, sensibilisation, éducation environnementale, suivi média	CIFOR/ CFLEDD, RCEN, CADIT	7 M\$	National	29 février (TDR, échange avec CIFOR/AWF/ONG)
25	Agroforesterie, cultures pérennes, amélioration des systèmes vivriers.	GRET/ONGN	30 M\$	National	29 février (échange avec GRET sur TDR)
<b>Total Catégorie 2</b>			<b>276,7 M\$</b>		
<b>Total Catégorie 1 + Catégorie 2</b>			<b>432,2 M\$</b>		



### III.3.2. PRIORITES DE LA PROGRAMMATION SUR LE 1ER SEMESTRE 2024 POUR MOBILISER DES RESSOURCES ADDITIONNELLES DU FONDS CAFI

Sur la base de ces priorités 2024 et du niveau de maturité de l’instruction des projets, le Secrétariat CAFI et le Secrétariat FONAREDD ont estimé les projets qui pourraient être considérés dans la « démonstration des besoins » financiers du 1er semestre 2024. A noter que, pour être considéré dans cet exercice, les projets doivent avoir fait l’objet d’une recommandation d’approbation par le CRP au 30 juin 2024.

TABLEAU :5

Projets considérés par les Secrétariats CAFI et FONAREDD pour la démonstration des besoins (1er semestre 2024)

Titre Projet	Agence	Budget SE FONAREDD (MUSD)	Tranches à décaisser SE FONAREDD (MUSD)	Tranches à décaisser Sec CAFI (MUSD)	Niveau d’instruction / Remarques du Sec CAFI
Don de préparation	UNDP	2	2	2	1 <sup>ère</sup> revue du ProDoc en CRP59 (Fev. 2024)
Atteinte des jalons	UNDP	16,5	8	4	1 <sup>ère</sup> revue du ProDoc en CRP59 (Fev. 2024)
PROMIS 2	UNOPS	62	22,5	22,5	1 <sup>ère</sup> revue du ProDoc en CRP59 (Fev. 2024)
Appui Société Civile	CIFOR	5,5	1,9	1,9	ProDoc reçu – analyse conformité en cours
Appui au SE FONAREDD	UNDP	-	-	-	Compte-rendu du Copil projet (Janv 2024) a demandé un ProDoc révisé pour Fév. 2024 (Extension du ProDoc étendu jusque juin 2024)
Appui aux Peuples Autochtones	CIFOR / RRI / REPALEF	7,5	3	TBD	Prodoc non disponible – vérifier auprès du SE-Fonaredd le niveau d’instruction
PIREDD RN4 (Tshopo-13M USD, Ituri-6M, Haut-Uélé-9M)	UNOPS / OCEAN / ADIKIS	28	10	TBD	Prodoc non disponible – vérifier auprès du SE-Fonaredd le niveau d’instruction
Agriculture durable : intrants agricoles	One Acre Fund	30	10	10	ProDoc soumis au Fonaredd le 22/04/2024
Agroforesterie : plantations Caféiers et d’arbres d’ombrage	Farm Africa	10	5	5	ProDoc soumis au Fonaredd le 22/04/2024
Conservation et restauration des sols, thématiques PIREDD	GIZ	20	8	TBD	Demander niveau d’instruction au SE-Fonaredd Sous réserve de la finalisation de la signature de Convention de financement GIZ / MPTF
Addendum PSFD	AFD	28	10	0	Prodoc pas disponible avant décembre 2024 Sous réserve du transfert de la 2 <sup>ème</sup> tranche du ProDoc actuel avant septembre 2024



Durant le segment technique de la revue annuelle, les parties se sont concertées pour arriver à une liste de priorités consensuelles pour le 1er semestre 2024 sur base des évidences fournies par le Secrétariat FONAREDD quant au niveau d'instruction des projets et ce afin de concentrer les efforts d'instruction du portefeuille vers le décaissement du solde du compte du FONAREDD et la soumission au cours du premier semestre d'une demande de financements de FONAREDD à CAFI pour un montant de 78,5 MUSD tel que présenté dans le tableau U (montant estimé sur base des hypothèses formulées par CAFI quant au niveau d'instruction des projets).

Il est important de noter que ces montants ne constituent pas un engagement de transfert de CAFI à FONAREDD. Le transfert de CAFI à FONAREDD sera approuvé par le CA de CAFI sur base d'une soumission par le Gouvernement de la RDC d'une demande de financement justifiant le niveau d'instruction des projets, à savoir sur base des évidences transmises d'une recommandation positive du Comité de Revue des Programmes du FONAREDD des documents de projets et demandes de transfert de tranches.

Attention : ces montants n'incluent pas le décaissement de la première tranche du PIREDD Ko Lomami, qui s'il était instruit élèverait le montant d'une démonstration des besoins potentiels au premier semestre 2024 à 93,5 MUSD. La revue technique et politique doit statuer sur l'inclusion ou non de ce financement sujet à la signature de la décision du Comité de Pilotage du FONAREDD. Les chiffres seront éventuellement révisés en fonction.



**Tableau 6 : Besoins estimés transferts de CAFI à FONAREDD - 1er semestre 2024**

<b>A - Solde compte MPTF FONAREDD (fév. 2024)</b>						<b>21,5</b>
<b>B - Prévission de transferts du FONAREDD aux Agences (1er semestre 2024) : ST1+ST2+ST3</b>						<b>100</b>
<b>1. Prévission de transferts du FONAREDD aux Agences (2ieme tranche - LOI1)</b>						<b>19,6</b>
<b>Titre Projet</b>	<b>Agence</b>	<b>Budget approuvé</b>	<b>Transferts effectués</b>	<b>Tranches à décaisser - SE FONAREDD</b>	<b>Remarques</b>	
PIREDD Maniema	GIZ	30 000 000	20 000 000	10 000 000		
DRC National Fund: Direct Cost	UNDP	10 421 329	7 763 963	2 657 366		
PSFD	AFD	14 999 378	8 000 000	6 999 378		
					<b>19 656 744</b>	
<b>2. Prévission de transferts du FONAREDD aux Agences (1ere tranche - COPIL nov 2023 - LOI2)</b>						<b>31,1</b>
<b>Titre projet</b>	<b>Agence</b>	<b>Budget approuvé</b>	<b>Tranche à décaisser 2024</b>		<b>Remarques</b>	
Appui au Planning Familial/ UNFPA	UNFPA	1 998 366				
Appui au Planning Familial/ UNOPS	UNOPS	8 001 634				
PIREDD Kwilu (Addendum)	JICA	5 000 000				
PIREDD Plateau	UNOPS	10 993 775	5 500 000			
PIREDD Equateur (Addendum)	FAO	6 000 000	3 000 000			
Normes Mines et Hydrocarbures	GIZ	6 000 000	3 000 000			
Marché carbone et la coordination CDN	PNUD	3 000 000	1 500 000			
PDL-145 territoires	UNDP	45 000 000	15 000 000			
Réforme foncière (Addendum)	UN-Habitat	15 000 000	3 115 000			
PSE	WB	0	0			
PIREDD KO-Lomami (décision non signée)	Enabel	35 000 000	0			
PIREDD Mongala (Addendum)	Enabel	0	0			
PIREDD Sud-Ubangi	Enabel	0	0			
Appui atteinte jalons 22-23	PNUD	0	0			
Energie	TBC	0	0			
<b>Sous total2 (ST2)</b>		<b>135 993 775</b>	<b>31 115 000</b>			
<b>3. Prévission de transferts du FONAREDD aux Agences (1ere tranche - Instruction 1er semestre 2024 - LOI2)</b>						<b>49,3</b>
<b>Titre Projet</b>	<b>Agence</b>	<b>Budget à approuver</b>	<b>Tranches à décaisser FONAREDD</b>	<b>Tranches à décaisser - CAFI Sec</b>	<b>Remarques</b>	
Don de préparation	UNDP	2 000 000	2 000 000	2 000 000		
Atteinte des jalons	UNDP	16 500 000	8 000 000	4 000 000		
PROMIS 2	UNOPS	62 000 000	22 500 000	22 500 000		
Appui Ste civile CIFOR	CIFOR	5 500 000	1 850 000	1 850 000		
Appui sec FONAREDD	UNDP	4 000 000	4 000 000	4 000 000		
Programme PSE	BM/ UC-PIF		0	0		
Appui aux Peuples Autochtones (PA)	CIFOR / RRI / REPALEF	7 500 000	3 000 000	0		
PIREDD RN4 (Tshopo-13M USD, Ituri-6M, Haut-Uélé-9M)	UNOPS/OCEAN /ADIKIS	28 000 000	10 000 000	0		
Agriculture durable : intrants agricoles	OAF	30 000 000	10 000 000	10 000 000		
Agroforesterie : plantations Caféiers et d'arbres d'ombrage	FA	10 000 000	5 000 000	5 000 000		
Conservation et restauration des sols, thématiques PIREDD	GIZ	20 000 000	8 000 000	0		
Addendum PSFD	AFD	28 000 000	10 000 000	0		
<b>Sous total 3 (ST3)</b>		<b>213 500 000</b>	<b>84 350 000</b>	<b>49 350 000</b>		
<b>C - Besoins estimés de transferts de CAFI à FONAREDD (mars 2024) : A - B</b>						<b>-78,5</b>



### III.4. RECOMMANDATIONS 2024 POUR LA PROGRAMMATION

Recommandations sur l’instruction du portefeuille et la mobilisation des financements :

Recommandations relatives à la programmation	Responsables	Délais
Le rythme de la programmation plus soutenu du FONAREDD sur la fin 2023 doit être maintenu voire accéléré sur 2024.	SE-FONAREDD	
Le Gouvernement se fixe comme objectif de soumettre une demande de financements du FONAREDD à CAFI d’ici le 7 juin 2024 sur base de besoins réels et démontrés (recommandations positives du CRP et transferts effectués sur le solde existant du compte du Fonds) pour prise de décision par le CA de CAFI lors de sa prochaine réunion qui aura lieu le 24 juin 2024.	Gouvernement	7 juin 2024
Pour réaliser cette démonstration des besoins, le SE FONAREDD se fixe comme priorité d’accélérer et suivre l’instruction de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• la levée des conditions suspensives pour l’approbation des documents de projet ayant fait l’objet d’une décision en novembre 2023;</li> <li>• des demandes de décaissements de tranches additionnelles formulées et soumises par les agences;</li> <li>• de la soumission, revue de conformité et commission des revues indépendantes des documents de projets prioritaires du premier semestre 2024.</li> </ul>	SE FONAREDD	2024
Le SE FONAREDD est appelé à transmettre le rapport de la revue annuelle validé à toutes les agences concernées dans un délai de 4 jours après son approbation, en sollicitant des calendriers de programmation et en rappelant les éléments requis par le Manuel d’Opérations du FONAREDD.	SE FONAREDD	Juin 2024
Le SE FONAREDD s’engage à faire rapport au Comité de Revue des Programmes du FONAREDD sur le statut de l’instruction du portefeuille sur base de la liste des projets prioritaires pour le 1er semestre 2024.	SE FONAREDD	Chaque CRP
Les agences d’exécution (PNUD, Banque Mondiale, UNOPS, FAO, GIZ, ONU-Habitat) sont appelées à se mobiliser pour assurer, rapidement, la levée des conditions suspensives posées par les décisions du COPIL du FONAREDD afin que le FONAREDD ait la capacité d’assurer les transferts financiers aux agences d’exécution.	Agences d’exécution	Continu
Le SE FONAREDD doit s’assurer que les documents de projet soumis aux structures de gouvernance du FONAREDD soient conformes aux lignes directrices et opérationnelles du Fonds en s’assurant d’un strict respect des orientations fixées par les Manuels d’opération du FONAREDD tout en tenant compte des directives du Fonds CAFI et ce, afin d’approuver des projets prêts à être opérationnalisés.	SE FONAREDD	Avant chaque CRP
Le SE FONAREDD doit notifier l’ensemble des agences et entités ayant soumissionné à l’AMI lancé en Juin 2022, y compris ceux dont les projets n’ont pas été listés dans la liste des projets prioritaires sur 2024 d’ici fin mai 2024.	SE FONAREDD	Mai 2024
Le Gouvernement fixe des options et un calendrier pour une opérationnalisation du Projet Pilote pour un Système National de Paiements pour Services Environnementaux afin que le projet puisse être approuvé d’ici juillet 2024 et que le Gouvernement puisse présenter des premiers résultats lors de la CoP30 de Bélem en 2025, dans la mesure où	Gouvernement	2024



les PSE auront une place centrale à l'agenda de cette Conférence des Parties.		
Renforcer la coopération et l'appui technique entre les deux secrétariats FONAREDD et CAFI pour accélérer la programmation et soumettre les projets à la revue des organes de gouvernance du FONAREDD conformément aux discussions tenues lors de la conclusion du partenariat CAFI-RDC ; valider et appliquer les « procédures opérationnelles standards pour la programmation » afin de standardiser et d'accélérer l'instruction, l'approbation et le suivi des projets financés par le FONAREDD.	<b>SE FONAREDD et CAFI</b>	Juillet 2024
La priorisation de la programmation pour le premier semestre doit se faire en fonction du degré de maturité des projets, à travers deux actions à conduire en parallèle. La première action est consacrée à la finalisation des projets qui ont un degré de maturité avancé ; et la seconde à l'encadrement des porteurs de projets moins avancés en vue de la rédaction de leurs documents de projet pour permettre leur soumission et revue par les structures de gouvernance du Fonds au deuxième semestre.	<b>Agences d'exécution SE FONAREDD</b>	2024





**IV.**

**PROJETS PRIORITAIRES DU GOUVERNEMENT**



## IV. 1. PROJETS PRIORITAIRES DU GOUVERNEMENT POUR FOURNIR DES INCITATIONS AUX COMMUNAUTES A LA PRESERVATION DE LEURS RESSOURCES NATURELLES

Dans un pays où 62% de la population vit avec moins de 2,15 dollars par jour, et plus du quart de la population est en situation d'insécurité alimentaire, le Gouvernement de la RDC se fixe comme priorité de promouvoir des modèles permettant de réconcilier préservation des forêts et développement des communautés afin de fournir des alternatives économiques aux populations et des incitations directes pour préserver leurs ressources naturelles.

Le Gouvernement de la RDC a donc tenu à approuver en 2023 trois projets visant à poser les bases de changements transformationnels pour appuyer directement les communautés vivant en zones rurales et forestières, en vue d'une montée en échelle des investissements pour la préservation des forêts et de la promotion d'approches basées sur les résultats.



Il s'agit :

- Du financement à hauteur de **55 millions de dollars US** de la composante agriculture vivrière du Programme Prioritaire du Gouvernement pour le Développement Local des 145 Territoires (PDL-145 territoires) et ce, afin d'augmenter significativement les rendements pour la production de manioc et de maïs tout en faisant la promotion de pratiques durables en lien avec les orientations de la Politique Agricole Durable adoptée en 2022 par le Gouvernement;

- Des orientations techniques pour le développement d'un Projet Pilote National à hauteur de PSE à hauteur de **35 millions de dollars US** pour fournir des incitations directes aux populations locales, tout en responsabilisant les utilisateurs des ressources foncières et forestières à adopter des pratiques plus durables qui réduisent les pressions sur les forêts et reconstituent les stocks de carbone forestier au travers des plantations et du maintien de ces dernières;

- Du financement à hauteur de **3 Millions de dollars** d'un Projet d'appui à l'Accès aux Marchés Carbone visant à poser les bases d'une architecture de la Finance climat assurant la génération de réductions d'émissions et crédits carbone à haute intégrité sociale & environnementale, et permettant d'attirer les investissements du secteur privé en faveur des communautés.





# PDL-145 TERRITOIRES

- GAIN DE RENDEMENT DE 20 À 50% (MAIS ET MANIOC)
- GAIN DE PRODUCTION DE 100,000 T / 40 M USD (MANIOC)
- APPROVISIONNEMENT DE 4 MILLIONS DE MÉNAGES



**55 M USD SUR 4 ANS**



Financement de la composante agriculture vivrière du Programme prioritaire du Gouvernement de la RDC pour le Développement Local des 145 Territoires



### Défis

- Doublement attendu de la population d'ici 2050 (200 M habitants en 2050)
- Augmentation des besoins en culture vivrières (maïs, manioc) en zones agricoles.
- Sans intensification durable de l'agriculture, déforestation massive attendue, par nécessité



## IV.1.1. PDL-145 TERRITOIRES

**55 M USD sur 4 ans – Agence : PNUD**

### Contexte

- 104 M habitants en 2024 (dont 52 % de moins de 18 ans). Le plus grand pays d'Afrique subsaharienne;
- 62 % de la population vit avec moins de 2,15 dollars par jour (15 % des personnes vivant dans l'extrême pauvreté en Afrique subsaharienne vivent en RDC);
- 52% de la population vit en zone rurale, la population urbaine augmentant rapidement;
- 164/174 pays sur l'Indice du Capital Humain 2020 (Banque mondiale);
- 25 millions (plus de quart de la population) de personnes en situation d'insécurité alimentaire.



## Objectifs

1. Diffusion massive de variétés améliorées résistantes aux maladies (manioc, maïs, légumineuses)
  - à Gain de rendement de 20 à 50%
  - à Gain de production de 100,000 t / 40 M USD (manioc)
  - à Approvisionnement de 4 millions de ménages
2. Distribution d'urgence de semences de maïs
  - Gain de production de 40,000 t / 15 MUSD
  - Approvisionnement de 870,000 ménages en 2024
3. Appuis aux infrastructures (stockage, transformation, commercialisation)
  - Construction de 100 dépôts de stockage
  - Fourniture de 100 kits de transformation

## Résultats attendus

- 4900 CLD approvisionnées en boutures pour la mise en place de parcs à bois
- 100 dépôts et 100 kits/équipements de transformation répartis dans des lieux stratégiques des 25 provinces
- Déforestation évitée de 27.000 ha





## VERS UN SERVICE NATIONAL DE PAIEMENT POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE)

Pour promouvoir efficacement la réduction de la pauvreté et une croissance inclusive en transférant des ressources et incitations directes aux populations locales avec des bénéfices tangibles pour les plus vulnérables.



# 35 M USD



## IV.1. 2. PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE)

Pilote National de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) : Pour des incitations et paiements directs aux communautés en appui à leurs bonnes pratiques d'utilisation des terres et des forêts

Orientations techniques approuvées -  
Agence à déterminer -

Les mécanismes de paiements pour services environnementaux (PSE) sont au cœur du deuxième partenariat entre le gouvernement de la RDC et CAFI.

Un tel mécanisme vise à fournir des incitations directes, tout en responsabilisant, les utilisateurs des ressources foncières et forestières à adopter des pratiques plus durables qui réduisent les pressions sur les forêts et reconstituent les stocks de carbone forestier au travers des plantations et du maintien de ces dernières.

- Pour promouvoir efficacement la réduction de la pauvreté et une croissance inclusive en transférant des ressources et incitations directes aux populations locales avec des bénéfices tangibles pour les plus vulnérables;
- Tout en garantissant une approche basée sur les résultats : les entités ayant conclu un contrat (de type communautaire ou individuel) bénéficient automatiquement des ressources agréées sur base de résultats vérifiés;
- Ainsi que des incitations fournies sur le long terme : dans le cadre d'un système national, les contrats sont établis sur une durée de 7 à 10 ans favorisant l'engagement et le changement de pratiques des populations.

Sur la base des expériences des pays tels que le Costa Rica, les paiements peuvent être gérés par des fonds nationaux dédiés à ce type d'appui. Ceci implique la mise en place d'un système / infrastructure national, mobilisant des ressources permettant d'honorer les contrats établis sur une période longue (et donc de dépasser l'approche projet).





# PROJET D'APPUI À L'ACCÈS AUX MARCHÉS DU CARBONE

Cadre de gouvernance institutionnel et réglementaire de mise en œuvre de la CDN et l'accès aux marchés du carbone pour une amélioration du climat des affaires et la mobilisation des investissements.



**3 M\$ DE USD/3 ANS**



### IV.1.3. PROJET D'APPUI À L'ACCÈS AUX MARCHÉS DU CARBONE

Pour une architecture de la Finance Climat assurant la génération de réductions d'émissions et crédits carbone à haute intégrité sociale & environnementale.

1. Aligné sur la vision Présidentielle
2. Cadre de gouvernance institutionnel et réglementaire de mise en œuvre de la CDN et l'accès aux marchés du carbone pour une amélioration du climat des affaires et la mobilisation des investissements :
  - Coordination (secteurs, partenaires, initiatives - nationaux et internationaux, publics et privés)
  - Outils de comptabilité carbone cohérente à multiples échelles
  - Publication des contrats et droits carbonés
  - Processus d'autorisation, suivi, partage des bénéfices et redevabilité (transparence)
  - Cadres de concertation inclusifs
3. Mobilisation Finance Climat (avec Ministère des Finances)



-  Conseil National de l'Environnement et du Développement Durable
-  Autorité de Régulation des Marchés du Carbone
-  Stratégie Nationale des Marchés du Carbone
-  Stratégie de financement climatique
-  Registre national carbone
-  Système de sauvegarde
-  Mécanisme de réinvestissement et de partage des bénéfices

Dans le cadre du partenariat CAFI-RDC, le FONAREDD a approuvé un portefeuille de projets de **215,2 Millions de dollars** de projets sur la période 2016-2022. Les décaissements aux agences d'exécution s'effectuant par tranches conditionnées à l'atteinte de résultats, le Comité de Pilotage du FONAREDD a approuvé le décaissement de secondes et troisièmes tranches de financement pour des projets déjà approuvés avant 2023 et ce pour un montant de **28 176 639 dollars US** entre décembre 2022 et décembre 2023 (voir Fig. R).

Le montant total des transferts effectués par le FONAREDD aux agences d'exécution sur 2023 atteint donc **41 176 639 dollars US**, en ajoutant les transferts effectués pour les nouveaux projets fast track.

## IV.2. RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX PROJETS PRIORITAIRES DU GOUVERNEMENT

### IV.2.1. Projet d'Appui à l'Agriculture Familiale Durable (PDL 145 Territoires)

Recommandations relatives à la Signature du Prodoc	Responsables	Délais
Clarifier la modalité de mise en œuvre (« agent de gestion » ou « NIM ») et l'implication des arrangements de mise en œuvre (i) sur les coûts de gestion du projet et (ii) sur la gestion des risques (eu égard à leurs propagations le long de la chaîne des acteurs).	SE FONAREDD Ministère des Finances	Juin 2024
Fournir l'accord formel du ministère du Plan et du ministère des Finances sur les arrangements de mise en œuvre et leurs impacts sur les coûts de gestion.	PNUD	Juin 2024
Aligner les coûts avec la politique de budgétisation des projets de CAFI.	PNUD	Mai 2024
Choix des provinces et des territoires : les critères de choix de provinces et territoires pour le déploiement des hubs d'agri-multiplicateurs doivent être précisés.	PNUD	Mai 2024

### IV.2.2. Projet d'appui à l'accès aux marchés du carbone pour la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts en RDC

La Revue Annuelle 2023 a formulé une série de recommandations à l'endroit du PNUD, afin de permettre un premier décaissement modeste (de l'ordre de 300.000 USD) pour appuyer le démarrage du projet d'appui aux marchés carbone.

Le reste du décaissement de la 1ère tranche ne pourra être réalisé qu'une fois l'étude de cadrage, permettant de répondre aux autres conditions de décaissement définies par le COPIL FONAREDD, aura été publiée dans son intégralité.

Recommandations relatives au Projet	Responsables	Délais
Lancement effectif de l'étude de cadrage.	PNUD	Mai 2024
Finaliser les modalités de portage, d'ancrage institutionnel et de mise en œuvre du projet entre l'Agence, les Ministères en charge des Finances, du Plan et de l'Environnement	PNUD Ministère des Finances, du Plan et de l'Environnement et Développement Durable	Juin 2024
Assurer l'implication effective du ministère des Finances à travers l'assignation d'un rôle thématique clair assorti d'une ligne budgétaire.	PNUD et Ministère des Finances	Juin 2024



### IV.2.3. Recommandations relatives pour l’instruction d’une 2<sup>ème</sup> phase du Projet Energie dans le cadre programmatique de la LOI2

La Revue Annuelle 2023 du partenariat CAFI-RDC a formulé les recommandations suivantes quant aux principales composantes et à leurs poids budgétaires respectifs, ainsi qu’aux priorités géographiques des zones d’études, à intégrer dans le version du Document de programme qui sera soumis à l’examen du Comité de revue des programmes (CRP) du Fonaredd.

Orientations Thématiques des composantes du projet et poids budgétaires respectifs à intégrer au Document de programme	Responsables	Délais
Electrification en appui aux chaînes de valeur à impact réduit sur les forêts. Un modèle de petites zones économiques spéciales agroforestières est proposé.[32 MUSD]	UNCDF	2025
Production à large échelle de foyers améliorés et la carbonisation améliorée (industrielle et semi-industrielle [10 MUSD].	UNCDF	2025
Appui des communautés à l’accès aux panneaux solaires en appui aux dynamiques REDD+ (PIREDD et PSE) [2 MUSD]	UNCDF	2025
Catalyse du marché du GPL (Kinshasa) et appui à la production de biométhane (Kivu) - appui aux infrastructures d’import, de stockage et d’emplissage (consortium), appui à la distribution ; appui des consommateurs à l’accès au matériel de cuisson (ANSER, banques). [30 MUSD]	UNCDF	2025
Une composante modeste en appui aux conditions habilitantes, mécanismes de marché et jalons - cadre légal, réglementaire et fiscal ; Plan Directeur GPL d’autres centres urbains. [1 MUSD]	UNCDF	2025

Orientations Géographiques à considérer pour le Document de programme	Responsables	Délais
Priorité à 2-3 centres urbains porteurs en termes (i) de marché viable et (ii) de dynamisme entrepreneurial, de manière à prouver les concepts. Pour les autres centres urbains, entamer/compléter les études initiales devant permettre d’engager les investissements (analyse des consommations, pratiques et chaînes de valeur; Plan Directeur GPL/biométhane, etc.).	UNCDF	2025
Identifier les zones de production agricoles et forestières à fort potentiel de développement de chaîne de valeur à impact réduit sur les forêts, nécessitant de l’énergie. Cela inclut le bassin de Kinshasa mais également des zones telles que le bassin de Mbuji-Mayi et le Bas-Uele, grâce à la présence d’opérateurs économiques (zone agro-industrielle de Dilinga).	UNCDF	2025



### IV.3. Recommandations relatives aux coûts de gestion proposés dans les Documents de programme par les Agences d'exécution

Recommandations relatives aux coûts de gestion des projets	Responsables	Délais
Afin de se concentrer davantage sur les résultats ; améliorer la note « critères » du FONAREDD de manière à orienter les nouveaux projets sur les attentes du FONAREDD en termes de structures budgétaires et de cibles à atteindre.	SE-CAFI et SE-FONAREDD	Juillet 2024
Elaborer des lignes directrices du FONAREDD sur la budgétisation des projets pour définir précisément la notion de « couts de gestion ».	SE-FONAREDD	Août 2024
En attendant les lignes directrices, évaluer les projets sur base des orientations communiquées aux agences au début du processus de formulation des projets (et non en cours de route ou, a fortiori, en fin de processus de formulation du projet) et sur base des résolutions du CRP.	Membres du CRP du FONAREDD	
Le FONAREDD souhaite instruire un prêt de 200 MUSD de projets sous la modalité « agent de gestion ». CAFI qui, en l'état, ne dispose d'aucune information sur cette modalité, recommande d'avancer avec plus de clarté de la part du FONAREDD et de MPTF sur les modalités proposées.	SE FONAREDD et MPTF-O	Août 2024



**VERGER D'ARBRES FRUITIERS**  
DE Mr MBANGANA Baby à BONGONDE

Avec l'accompagnement du CAFPIK  
Asbl et PIREDD-MONGALA

**V.**

## RESULTATS PHARES PAR PILIER SECTORIEL



## 1. AGRICULTURE



### 10.000 ha Production de cultures pérennes

Ceux sont des arbres/arbustes dont le système de culture est caractérisé par l'absence de rotation et par l'occupation du sol pendant plusieurs années consécutives (généralement plus de cinq ans).



### 14.000 ha Cultures vivrières

L'agriculture vivrière est une agriculture essentiellement tournée vers l'autoconsommation et l'économie de subsistance. Elle contribue à la réduction de la vulnérabilité alimentaire et financière des ménages mais également à l'érosion de la biodiversité.



### 14.195 Personnes ont directement bénéficiées d'un soutien agricole.

(les services matériels et immatériels déployés pour aider les producteurs à mieux gérer leurs exploitations agricoles)



## 2. ENERGIE



**+33.000** Ménages utilisent le foyer amélioré (Kinshasa, Lubumbashi, Goma, Bukavu et Equateur)



**+50.000** Foyers disséminés à (Kinshasa, Lubumbashi, Goma, Bukavu et Equateur)

✓ **7.700 ha** d'arbres à croissance rapides plantés (agroforesterie)

✓ **545.000 tCO2** évitées



### 3. FORÊT



**130.000 ha** Concessions forestières des communautés locales octroyées



**13.000 ha** de zones forestières mise en défens

✓ **165.000 ha** de zones forestières protégées



## 4. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



**650** Plans Simples d'Aménagement du Territoire (PSAT) élaborés



**4000** Bénéficiaires directs du pilier AT

 **165.000 ha** de zones forestières protégées



## 5. FONCIER



**2500** Bénéficiaires directs du pilier foncier

## 6. DEMOGRAPHIE



**2.000.000** Année couple protection



## 7. GOUVERNANCE



**350** Structures de gouvernance renforcées



**3500** Bénéficiaires directs du pilier gouvernance





**VI.**

**RESTRUCTURATION DU FONAREDD**



## VI.1. STATUT DE LA RESTRUCTURATION DU FONAREDD

Action	Statut	Observations
Mise à jour Termes de Références	Atteint	Termes de références approuvés <u>Termes de Références approuvés</u>
Indicateurs Clés de Performance	Progrès	KPI inclus dans le MOP – Recommandations à faire sur délais d’instruction (notamment décaissement des tranches)
Mise à jour Manuel des Opérations	Progrès	La version pré finale du <u>MOP_FONAREDD_130324.pdf</u> a été produite et en cours de revue conformité par le MPTF
Soumission du Document de Projet d’Appui au SE FONAREDD	Retard	Prodoc attendu pour validation en Déc 2023 Puis demandé pour 28 février 2024
Restructuration Organes de Gouvernances	Progrès	Comité de Revue de Programmes mis en place (besoin de formations et de clarté sur les mandats). Les recrutements au SE – FONAREDD se poursuivent.



## VI.2. RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA RESTRUCTURATION DU FONAREDD

La Revue Annuelle 2023 du partenariat CAFI-RDC a formulé les recommandations suivantes afin que le Fonaredd, dans ses nouvelles structures de gouvernance définie dans [ses Termes de référence révisés et validés le 17 novembre 2023 par le ministère des Finances](#), puisse améliorer ses performances et être évalué sur base de ses résultats, à travers des jeux d'indicateurs-clés de performance assignés à chacun de ses organes (Comités de pilotage politique et technique, Comité de revue des programmes et Secrétariat exécutif).

Restructuration du Fonaredd	Statut	Observations / Recommandations	Responsables	Délais
Mise à jour des Termes de référence	<b>Atteint</b>	<a href="#">Termes de référence révisés et validés le 17 novembre 2023 par le ministère des Finances</a>		
Indicateurs clés de performance pour chaque structure de gouvernance du Fonaredd	<b>Progrès</b>	Des jeux d'Indicateurs clés ont été inclus dans la version provisoire du MOP. Le MOP doit à présent être partagé au Comité de pilotage du Fonaredd pour validation.	SE-FONAREDD	Avril 2024
Finalisation du Manuel des opérations du Fonaredd	<b>Progrès</b>	Le MOP a été revu par le MPTF-O et le Secrétariat CAFI. Il doit à présent être partagé au Comité de pilotage du Fonaredd pour examen et validation, avant publication sur le site institutionnel du Fonaredd.	SE-FONAREDD	Avril 2024
Soumission du Document du projet d'appui au SE-FONAREDD	<b>Délais</b>	Le Document de programme révisé doit être soumis au CAFI pour analyse et validation.	SE-FONAREDD SE-CAFI	18 Avril 2024
Restructuration des organes de gouvernance	<b>Progrès</b>	Les recrutements des nouveaux effectifs du SE-FONAREDD doivent être finalisés. Les premiers recrutements ont été réalisés.	SE-FONAREDD	Juin 2024
Opérationnalisation du CRP	<b>Progrès</b>	Prévoir un cycle d'induction pour les membres du CRP précisant leurs mandats et responsabilités et faire assurer systématiquement la convocation des réunions par le présidium du CRP (ministère des Finances et/ou ministère de l'Environnement et Développement durable).	SE-FONAREDD Avec l'appui du SE-CAFI	Mai 2024



Formation du personnel recruté en 2024 par le Fonaredd		Prévoir un cycle d'induction complet pour le personnel nouvellement recruté du SE-FONAREDD sur le cadre légal et opérationnel du fonds. Procéder au recrutement d'un prestataire spécialisé dans la gestion de fonds fiduciaire pour soutenir l'opérationnalisation de la restructuration du fonds	SE-FONAREDD Avec l'appui du prestataire recruté	Août 2024
Augmentation des capacités d'absorption du Fonaredd	Délais	Conformément au courrier envoyés par les directeurs du Conseil d'administration CAFI pour accélérer les capacités d'absorption du FONAREDD, en novembre 2023, proposer d'autres modalités d'instruction des projets sur une période intérimaire (une année) jusqu'à ce que les capacités du FONAREDD permettent d'absorber une plus grande partie des financements et/ou jusqu'à ce qu'il y ait un accord sur une ou plusieurs unité(s) de gestion du ministère des Finances pour initier un processus d'accréditation direct auprès du Fonds CAFI	Ministère des Finances	Avril 2024
Accès national au Fonds		Organiser une discussion entre le CA-CAFI et le ministère des Finances pour initier un accès national auprès du fonds CAFI et/ou recevoir les orientations gouvernementales dans ce sens	CAFI et Ministère des Finances	Juin 2024
Performance du Fonaredd		En préparation de l'état des lieux du partenariat que les états donateurs du CAFI produiront fin 2025, mettre un place un système de suivi-évaluation robuste des performances du fonds et des projets financés, afin que soient démontrés les résultats tangibles sur le terrain.	CAFI SE-Fonaredd Ministère des Finances	Dec. 2024

Par ailleurs, afin de respecter les délais des cycles d'instruction des projets, les délais de transmission des résolutions aux Agences d'exécution et plus largement les prescriptions du Manuel des opérations du FONAREDD à finaliser courant avril 2024, et ainsi garantir la conformité du fonctionnement de la nouvelle structure de gouvernance du Fonaredd, il est émis les quatre recommandations suivantes :

- Préciser, dans le Manuel des opérations du FONAREDD à publier d'ici mi-avril 2024, les délais d'instruction propres à chaque phase du cycle du projet et de publication et notification pour chaque type de réunion organisé par le Fonds (CRP, Comités de pilotage technique et politique),



notamment : délais dans la production et la notification des résolutions aux Agences, transmission des procès-verbaux finaux, instruction des demandes de tranches par les agences

- Les délais de transmission des résolutions aux Agences d'exécution doivent être respectés.
- Conformément au MOP du FONAREDD, CAFI se réserve le droit de demander le report des réunions des organes de gouvernance du FONAREDD en cas de non-respect d'envoi des documents à examiner 14 jours calendaires avant leur tenue, conformément aux dispositions du Manuel d'opération du fonds.
- Les documents de projet non conformes ne seront plus examinés en CRP ni approuvés en COPIL.



# ANNEXES



## Annexe 1. Statut des 44 jalons 2023 au 18 mars 2024

Engagements et Jalons politiques 2023 - Statut au 18.03.2023	Statut	Financement assuré/prévu	Observations / Evidences
<b>1) Aménagement du territoire</b>			
Des Conseils Provinciaux et Locaux d'Aménagement du Territoire (CPAT et CLAT) sont mis en place par des actes juridiques dans au moins deux Provinces-pilotes d'ici [fin 2023], et dans tous les autres PIREDD d'ici fin 2026.	Délais	Oui assuré	Mesure d'application de la loi, en attente de promulgation
Un <b>annuaire national de ressources naturelles du sol et sous-sol</b> , en termes d'inventaires des ressources naturelles, renouvelables et non renouvelables, est réalisé d'ici fin 2023 sur base des informations fournies par les Ministères sectoriels d'ici 2022, et permet d'élaborer une <b>ébauche préliminaire de l'Atlas d'aménagement du territoire</b> rassemblant la représentation cartographique des données de l'Annuaire ainsi que les affectations sectorielles existantes et celles projetées.	Progrès	Oui assuré	<a href="#">Mardi 18 janvier 2022 , le premier ministre lance les travaux portant sur l'élaboration de l'Annuaire National des Ressources naturelles renouvelables et non renouvelables de la RDC</a> (ministère de l'aménagement du territoire, mines, agriculture et environnement). Ebauche de l'annuaire disponible, en attente de validation. Une série de carte est produite dans le cadre de deux études de base sur le capital forestier et potentiel agricole qui seront capitalisés dans l'Atlas. L'ONAT et la Direction ressources naturelles renouvelables et non renouvelables devraient jouer ce rôle.
Dans le cadre des <b>conflits d'affectation des terres existants, un processus d'arbitrage</b> est impulsé, conformément à la loi, par l'Autorité compétente concernée (Premier Ministre, Gouverneur de Province, Autorité locale) sur base des directives proposées par le conseil d'aménagement du territoire de l'échelon concerné (national, provincial ou local) pour au moins [2-5] conflits d'affectation dans les aires protégées prioritaires.	Délais	Oui prévu	Planifié dans le cadre du prodoc projet d'atteinte des jalons, non mis en œuvre actuellement. Les Directions "ressources naturelles renouvelables et non renouvelables" et "gestion spatiale" ainsi que l'observatoire de l'AT devraient jouer ce rôle.
Tous les <b>contrats d'affectations des terres (agriculture, forêts, mines, hydrocarbures) sont centralisés et publiés de manière transparente</b> et mis à jour au minimum une fois par an sur une plateforme internet accessible à tous, en collaboration avec les ministères sectoriels concernés.	Délais	Oui prévu	La plateforme n'existe pas encore. Egalement inclus dans le projet d'appui à l'atteinte des jalons, qui prévoit la centralisation et la publication, sur une plateforme Internet accessible, de tous les contrats d'affectation des terres.
<b>2) Energie</b>			
Un <b>mécanisme de coordination intersectorielle</b> sur la question de l'énergie durable, qui intègre la cuisson propre, est défini par un acte juridique et rendu fonctionnel d'ici fin 2023 avec au moins 2 réunion /an à partir de 2022;	Atteint	Oui assuré	Conseil National de l'Energie a pris en compte les recommandations du jalon (depuis la retraite de Zongo).
(...) et une clarification des mandats respectifs et des synergies nécessaires d'ici fin 2023.	Délais	Oui assuré	



La <b>politique énergétique reconnaît l'importance de l'établissement de schémas directeurs</b> d'approvisionnement en bois-énergie, avec un portage institutionnel multipartite clair pour le pilotage de leur mise en œuvre	Progrès	Oui assuré	<a href="#">La politique a été validée et finalisé au niveau technique et comprend en son Axe 4 de l'objectif 1 de la biomasse-énergie qui vise le développement de schémas directeurs d'approvisionnement en bois-énergie (p 22 de la PNE).</a> Evaluation environnementale stratégique en cours. Atelier 14 décembre 2023 "Appel à l'élaboration d'un schéma directeur d'approvisionnement durable en Bois-énergie" (PNUD). Il faudra se baser sur les résultats de cette étude pour élaborer les schémas. Un consultant a été recruté (voir Kouadio du PNUD pour plus d'éléments).
Le <b>cadre légal, réglementaire et fiscal du gaz de pétrole liquéfié (GPL)</b> , est adopté d'ici [2023].	Délais	Oui assuré	Le plan directeur de la ville de Kinshasa a été fait et une feuille de route adoptée. Les consultations des acteurs publics et privés y compris les PTF et la société civile ont été réalisées. Un comité de rédaction est établi qui sera appuyé par les consultants recrutés à ce sujet (Voir rapport annuel Energie). L'analyse des textes juridiques existants est en cours pour proposer les textes manquants. Feuille de route élaborée.
Un plan ou feuille de route est adopté d'ici [fin 2023] visant à augmenter graduellement l'allocation et l'exécution du budget national en appui à la mise en œuvre de la présente lettre d'intention dans le secteur de l'énergie.	Délais	Oui prévu	Planifié dans le cadre du projet d'appui aux jalons.
<b>3) Agriculture</b>			
<b>Les contrats de concessions agricoles</b> sont publiés au moins annuellement sur le site web du Ministère sectoriel, accessible au public.	Délais	Oui prévu	Financement prévu à travers le Programme d'appui à l'atteinte des jalons
Une <b>cartographie du potentiel de production agricole durable</b> , intégrant la préservation des forêts et des tourbières, est réalisée pour les cultures de rente clés [par ex., café, cacao, palmier à huile, hévéa, etc.] d'ici [fin 2023], en s'appuyant sur l'étude sur le potentiel agricole réalisé dans le cadre du Pilier Aménagement du territoire.	Délais	Oui	Etude en cours conjointement entre le MINAGRI et le MINAT.
Un processus participatif de réflexion et de <b>définition sur l'agriculture de taille intermédiaire</b> , ses besoins spécifiques, et comment l'accompagner pour permettre d'en réduire l'impact sur les forêts tout en répondant aux besoins du pays, en ligne avec les objectifs de la présente lettre d'attention, sur base du contexte spécifique de la RDC et informé par les bonnes pratiques nationales et internationales dans des pays similaires.	Délais	Oui prévu	Pas de programmes en cours dans le secteur de l'agriculture depuis la fin de PGDA. Peu d'interactions avec le Ministère sauf pour le cas du projet OAF. Néanmoins, le programme d'appui à l'atteinte des jalons considère d'appuyer le ministère de l'Agriculture dans cette activité.



Le Ministère sectoriel notifie formellement les partenaires au développement et les Gouverneurs de Province d'assurer la <b>cohérence</b> entre, d'une part, <b>les programmes d'aide publique au développement</b> et les programmes provinciaux incluant les investissements publics et privés et, d'autre part, les orientations de la Politique agricole nationale ainsi que les prescriptions des Schémas/Plans d'AT [notamment ceux développés dans le cadre des PIREDD], d'ici [fin 2023].	Délais	Oui prévu	Le Programme d'appui à l'atteinte des jalons prévoit d'appuyer le ministère au niveau central à notifier les Gouverneurs et les partenaires au développement.
Un <b>Plan ou feuille de route</b> pour augmenter graduellement <b>l'allocation et l'exécution budgétaires</b> domestiques au secteur de l'agriculture est adopté d'ici [fin 2023].	Délais	Oui prévu	Financement prévu à travers le Programme d'appui à l'atteinte des jalons
<b>4) Forêt</b>			
Le <b>concept de forêt dégradée</b> sera défini et identifié pour les divers types de forêts de la RDC, dans le cadre d'un processus national participatif et multi-sectoriel, d'ici fin 2023.	Progrès	Oui assuré	Feuille de route validée par le Conseil consultatif des forêts. Mise en œuvre de la feuille de route à suivre.
Le <b>concept de forêts de grande valeur et des tourbières</b> est défini au travers d'un processus participatif et multisectoriel, en tenant compte des bonnes pratiques locales, nationales et internationales sur la prise en compte et la valorisation des stocks de carbone et des valeurs de biodiversité d'ici [fin 2023].	Délais	Oui assuré	Le PGDF et le programme d'appui à l'atteinte des jalons prévoient d'appuyer cette activité primordiale de la 2ème Lettre d'intention.
<b>Evaluer l'efficacité du contrôle forestier et développer sur cette base des stratégies provinciales</b> de priorisation des contrôles basées sur le risque d'illégalité afin d'assurer une utilisation plus efficace des ressources limitées des services centraux, déconcentrés et décentralisés du MEDD dédiés au contrôle forestier.	Délais	Oui assuré	Activité inscrite au PGDF.
En parallèle, initier une réflexion sur le rôle de l'observation indépendante mandatée et non-mandatée dans le cadre du Conseil consultatif des forêts pour renforcer le soutien de la société civile au contrôle forestier, en coordination avec les services centraux, déconcentrés et décentralisés du MEDD.	Délais	Oui prévu	Financement prévu à travers le Programme d'appui à l'atteinte des jalons
La <b>politique forestière</b> est élaborée et adoptée d'ici [fin 2023], résultant d'un processus participatif et transparent avec toutes les parties et intégrant (i) les principes d'Aménagement du Territoire et de la préservation des forêts de grande valeur et des tourbières, ainsi que (ii) des modèles locaux et communautaires de gestion des forêts.	Progrès	Oui assuré	Arrêté ministériel instituant la Cellule de Coordination de l'élaboration de la politique a été produit par le PGDF et est en attente de signature. Une feuille de route a été validée lors du CCNF d'octobre 2023 et le PGDF prévoit la soumission au CCNF d'une ébauche développée à l'issue de concertations provinciales d'ici décembre 2024.



Le <b>Code forestier</b> est révisé d'ici [fin 2023] pour intégrer (i) les orientations stratégiques de la politique forestière, y compris les avancées et les défis liés à la REDD+, à la gestion industrielle, artisanale et communautaire des forêts ; (ii) le renforcement de la pénalisation des infractions forestières et fauniques ; et (iii) les nouvelles dynamiques de conservation, de protection de la biodiversité et des solutions fondées sur la nature.	Délais	Oui assuré	En attente de la validation de la politique forestière. Activité inscrite au PGDF et dans le cadre du programme d'appui à l'atteinte des jalons.
Dans le cadre de <b>l'allocation de nouvelles concessions forestières industrielles</b> , les mesures efficaces d'évaluation, les standards de qualité et les procédures prévues par le Code forestier et ses mesures d'application (notamment le <i>Décret n° 08/09 du 08 août 2008 fixant la procédure d'attribution des concessions forestières</i> et le <i>Décret n°011/25 du 20 mai 2011 modifiant ledit Décret n° 08/09 du 08 août 2008</i> ) en termes notamment (i) d'adjudication, (ii) d'enquête publique préalable, (iii) de négociation des clauses sociales avec les communautés dans le cadre du cahier des charges, et (iv) d'observation indépendante du processus, sont respectés, conformément au cadre réglementaire.	Délais	Oui prévu	En lien avec la levée du moratoire et la politique forestière. Financement prévu dans le cadre du programme d'appui à l'atteinte des jalons.
Élaborer et adopter un guide de bonne pratique d'ici fin 2023, en vue d'atteindre <b>5 millions d'hectares au total de Concessions Forestières des Forêts des Communautés Locales (CFCL)</b> d'ici à fin 2031.	Délais	Oui assuré	Activité inscrite au PGDF.
Les <b>Rapports biennaux actualisés</b> (BUR) sont soumis à la CCNUCC, intégrant les données les plus à jour issues du processus national REDD+, en tenant compte de la CDN révisée.	Progrès	Oui prévu	<a href="#">Premier Rapport Biennal Actualisé en Juin 2022</a>
La <b>CDN révisée</b> est alignée sur les données les plus récentes issues du processus REDD+, avant d'être soumise à la CCNUCC et le pays répond aux engagements de communication auprès de la CCNUCC de manière régulière.	Progrès	Oui prévu	CDN 2021 ou 2022 soumise et révisée. Le projet Finance Climat du PNUD prévoit d'appuyer cette activité.
<b>5) Foncier</b>			
(politique foncière) assortie d'un plan foncier national de mise en œuvre, adopté et publié d'ici [fin 2023].	Progrès	Oui assuré	<a href="#">La Politique Foncière Nationale validée par le gouvernement le 17 novembre 2022.</a> Le plan a été élaboré et est en attente de validation par les parties prenantes avant sa présentation au Conseil de ministre
Une <b>loi foncière</b> est adoptée d'ici fin 2023	Progrès	Oui assuré	Draft du projet de révision de la loi foncière validée au niveau technique et en cours de discussion à l'Assemblée nationale. Elle a été validée par la commission PAJ, reste sa présentation à la plénière de l'Assemblée nationale pour son adoption.
Le <b>Système d'informations foncières (SIF)</b> et ses outils pour application en milieux rural et urbain sont élaborés et adoptés d'ici [fin 2023], en tenant compte des personnes vulnérables, y compris les peuples autochtones, les femmes.	Progrès	Oui prévu	<a href="#">Le Système d'Information Foncière (SIF) et ses outils opérationnels et l'expérimentation en cours dans les territoires de Mambasa en Iturie et Inongo dans le Mai Ndombe. Outil présenté le 19 avril 2023 dans un atelier aux parties prenantes au processus de la réforme.</a> Il reste un travail de revisitation, consolidation et validation des outils



			par toutes les parties prenantes afin d'envisager leur endossement par un arrêté ministériel.
Les <b>procédures d'attribution foncière</b> prennent en compte les droits préexistants et les exigences du pays en matière d'aménagement du territoire en vigueur, ainsi que les obligations environnementales telles que définies dans la loi. En particulier, tel que défini dans l'ébauche de politique foncière, renforcer le régime de l'enquête préalable.	Progrès	Oui prévu	Figure dans le document de politique adopté en 2015 par le Gouvernement. Il est prévu que ces principes soient renforcés au niveau de la loi en cours de formulation et qu'ils soient suivis des mesures d'application à élaborer par le PARF 2.
<b>6) Mines et hydrocarbures</b>			
Démontrer la <b>mise en œuvre des obligations légales de réalisation des évaluations environnementales et sociales</b> par les opérateurs exerçant dans les secteurs forêt, mines, hydrocarbures, agriculture, infra et énergie, etc.	Délais	Oui prévu	Financement prévu à travers le Programme d'appui à l'atteinte des jalons
<b>Respecter l'interdiction de toute activité minière et d'hydrocarbures incompatible</b> avec les objectifs de conservation <b>dans les aires protégées</b> , conformément au cadre légal en vigueur.	Délais	Oui prévu partiellement	Financement prévu à travers le Programme d'appui à l'atteinte des jalons, qui appuiera la Task Force
Réaliser, en vue d'appuyer les processus de l'aménagement du territoire, une <b>analyse pour déterminer dans quelle mesure les titres miniers et des hydrocarbures chevauchent avec et/ou ont un impact sur les aires protégées, les forêts de grande valeur et les tourbières</b> , en vue d'adopter des mesures de prévention ou atténuation adaptées, et de publier et appliquer les résultats qui en découleront d'ici fin 2023.	Délais	Non	
Conditionner tout <b>investissement minier et d'hydrocarbures dans la zone tampon d'aires protégées</b> par le fait qu'il n'ait pas d'incidence négative sur l'aire protégée, et assujettir ces investissements à une étude d'impact env. et social préalable, assortie de son plan de gestion dûment approuvés, conformément au cadre légal en vigueur.	Délais	Oui prévu	Le programme d'appui à l'atteinte des jalons prévoit l'appui à la révision du cadre légal et réglementaire dans le secteur des hydrocarbures pour prendre en compte les avancées en rapport avec la préservation des forêts
Les <b>Normes REDD+</b> sont élaborées de manière participative, adoptées et intégrées dans le Manuel d'Opérations et des Procédures des évaluations environnementales et sociales, en prenant en compte les meilleures pratiques nationales et internationales en relation avec la prévention, l'atténuation et la compensation (par ordre de priorité) des impacts négatifs directs et indirects des investissements miniers et des hydrocarbures, d'ici fin 2023. Les normes REDD+ sont assorties d'un mécanisme d'audit indépendant.	Délais	Oui prévu	Le programme sur les normes n'a pas encore démarré, bien que validé du dernier Copil du Fonaredd de novembre 2023. Il devrait concourir, avec le programme d'appui à l'atteinte des jalons ciblé sur un appui à l'Agence congolaise de l'environnement, à cette activité.
<b>7) Démographie</b>			
Ses <b>comités provinciaux et locaux</b> sont redynamisés et/ou installés dans au moins six provinces cibles d'ici fin 2023,	Délais	Oui prévu	Le programme d'appui à l'atteinte des jalons prévoit la prise d'arrêtés de Gouverneurs pour la mise en place/rédynamisation des CPPo dans au moins 10 provinces.
Une <b>stratégie nationale de sensibilisation en santé sexuelle et reproductive</b> est élaborée en intégrant les éléments de la Stratégie nationale de communication pour la promotion de la planification familiale (adoptée en 2021), tenant compte du contexte socio-culturel associé et les questions de population et de dvpt, est adoptée d'ici [fin 2023].	Atteint	Oui assuré	<a href="#">Lien vers la stratégie nationale.</a>



Un <b>protocole d'accord</b> est conclu entre le Ministère de la Santé et les partenaires techniques et financiers, pour appuyer la mise en œuvre du Plan stratégique multisectoriel en planification familiale 2025, de manière à faciliter une augmentation substantielle des services de planification familiale au travers d'approches publiques et privées.	Progrès	Non	Un protocole n'existe pas mais un pma. Une stratégie a été élaborée et prévoit la contribution du gouvernement.
Un <b>Plan de plaidoyer</b> auprès du Gouvernement pour (i) augmenter graduellement l'allocation et l'exécution du <b>budget domestique</b> à la planification familiale, en accord avec la décision gouvernementale existante, et pour (ii) allouer une ligne de crédit consistant au CONAPO, est adopté d'ici [fin 2023].	Progrès	Oui prévu	<a href="#">Un plan existe pour la santé et le plaidoyer. Le parlement a adopté l'augmentation de budget pour le CONAPO, mais il n'y a pas eu de suivi pour le décaissement.</a> Le programme d'appui à l'atteinte des jalons prévoit la production du plan et la poursuite du plaidoyer auprès du Gouvernement.
<b>8) Gouvernance et Mobilisation des ressources</b>			
Une <b>revue légale des permis d'exploration et contrats miniers et d'hydrocarbures</b> est réalisée d'ici 2023 en concertation avec les diverses parties prenantes,	Délais	Non	
Les outils de paiements pour services environnementaux sont pilotés dans au moins 3 PIREDD d'ici fin 2023.	Progrès	Oui assuré	Les PIREDD Mai Ndombe, Equateur et Kwilu ont expérimenté les PSE, à travers des programmes déjà en cours lors de la LO1. Le pilotage des outils PSE est prévu dans le cadre du Programme OPERPA de la Banque mondiale, en synergie avec le programme régional PSE du CAFI et les PIREDD en cours de mise en œuvre.
<b>D'ici fin 2023, au moins 3 provinces PIREDD</b> , sont appuyées pour définir, dans une démarche ouverte, participative et inclusive, <b>des plans provinciaux et locaux de développement</b> , intégrant les priorités de la présente lettre d'intention conformément à la stratégie nationale REDD+, en vue de consolider la réponse aux moteurs de la déforestation et d'orienter les processus d'aménagement du territoire aux différents échelons correspondants.	Délais	Oui assuré	PSAT prévu dans tous les PIREDD, mais impossible à mettre en place sans les plans provinciaux et locaux de développement.
Un modèle pilote des zones économiques spéciales et son plan de mobilisation des ressources domestiques et extérieures sont définis et adoptés d'ici fin 2023.	Délais	Non	Discussions au niveau du gouvernement. Des zones ont été identifiées.
Une <b>revue des textes juridiques de la gouvernance inclusive au niveau local</b> est réalisée d'ici fin 2023 sous la coordination des Ministères du Plan et du Développement Rural, de manière à clarifier les aspects institutionnels, la fonction de coordination des activités, le rôle et les responsabilités des structures de représentation des acteurs dans la gouvernance locale (dont CLAT, CARG, CLD, etc.), tout en préservant l'inclusivité sectorielle des processus locaux et la représentativité des parties prenantes.	Délais	Oui prévu	Financement prévu dans le cadre du Programme d'appui à l'atteinte aux jalons du SE-FONAREDD ; le ministère du Plan est en responsabilité et doit veiller à inscrire, dans le PTBA du programme, cette activité pour 2024



<p>Des <b>ressources non-domestiques innovantes</b> sont mobilisées à la mise en œuvre des priorités REDD+, sous forme de contributions directes, co-financement et alignement.</p>	<p>Progrès</p>	<p>Oui prévu</p>	<p><a href="#">Arrêté interministériel sur le partage des bénéfices (quotité de l'Etat) issus de la vente des crédits carbone publié en 2023.</a>          Dans le cadre de l'étude de cadrage du projet CDN-Marché carbone, le PNUD se rapprochera du ministère des Finances afin de faciliter l'élaboration du plan de mobilisation des ressources domestiques et du ministère du Plan pour veiller à son intégration au sein du Plan national stratégique de développement de la RDC 2024-2028 en cours d'élaboration, et ce en affectant des budgets pour ce faire dans le cadre dudit projet</p>
<p>La <b>loi sur les peuples autochtones</b> est finalisée et adoptée et ses textes d'application prioritaires approuvés.</p>	<p>Atteint</p>	<p>Oui assuré</p>	<p><a href="#">Loi n°22/030 du 15 juillet 2022 portant protection et promotion des droits des populations autochtones promulguée par le Chef de l'Etat et publiée au Journal Officiel.</a></p>



**PARTENARIAT**  
**CAFI-RDC**

REVUE ANNUELLE 2023

